



RAPPORT

2021 

sur la situation en matière de
DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les compétences de la Communauté de communes.....	6
Chiffres clés	8

LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE, LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ENGAGÉE

Le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) et sa mise en œuvre.....	11
Lutte contre l'espèce invasive Frelon asiatique.....	14
Ecopôle du Maravéou à La Mole	14
Parc automobile achat de véhicules électriques	15
Aménagement des ZAE.....	15
Marchés publics.....	15

LA PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ, DES MILIEUX, DES RESSOURCES AINSI QUE LA SAUVEGARDE DES SERVICES QU'ILS FOURNISSENT ET DES USAGES QUI S'Y RATTACHENT, LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ENGAGÉE

Gestion de l'eau potable	17
Espaces maritimes	18
Lutte contre la pollution des eaux de baignade	21
GEMAPI maritime.....	21
Gestion et entretien des cours d'eau - GEMAPI terrestre.....	22
Gestion des déchets	24

LA COHÉSION SOCIALE ET LA SOLIDARITÉ ENTRE LES TERRITOIRES ET LES GÉNÉRATIONS, LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ENGAGÉE

Le Service création d'entreprises	26
Chemins de randonnées	27
Habitat	29
Territoire numérique solidaire	30
Le conservatoire de musique et de danse au service de la cohésion sociale.....	30
Emploi et formation.....	31
Mission locale	32
SCoT	32
Plan Paysage	33
Transport scolaire	33
Prise de compétence Mobilité	33

L'ÉPANOUISSEMENT DE TOUS LES ÊTRES HUMAINS, LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ENGAGÉE

Les ressources humaines	35
Le conservatoire intercommunal de musique et de danse	35

LA TRANSITION VERS UNE ÉCONOMIE CIRCULAIRE, LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ENGAGÉE

Le Projet Alimentaire du Golfe de Saint Tropez	37
Gestion forestière : Protection et Entretien de la Forêt contre les Incendies.....	39
Gestion forestière et développement agricole	40
Tourisme durable	40
Economie circulaire et compostage	41
Communication et Education à l'Environnement et au Développement Durable et démarche Contrat de rivière	41
Actions en interne pôle technique/ maintenance	43



ÉDITO DU PRÉSIDENT



Vincent Morisse

*Président de la Communauté
de communes du Golfe de Saint-Tropez
Maire de Sainte-Maxime
Conseiller régional Sud
Provence-Alpes-Côte d'Azur*

Notre pays sort à peine d'une des plus grandes crises qu'il aura connues depuis plusieurs dizaines d'années. Depuis mars 2020, c'est tout l'équilibre de notre société qui a été bouleversé, avec des milliers de victimes du Covid19, une économie exsangue et un mode de vie bouleversé par les nouvelles règles sanitaires qui ont été imposées.

À l'heure où j'écris ces lignes, il semble que la pandémie soit en voie de régression et que nous puissions enfin reprendre le cours d'une vie normale. Si la bonne santé de tous passe avant tout, notre devoir d'élus nous impose aussi de veiller à l'harmonie et au bien-être de notre population, des objectifs ne pouvant être atteints que si le contexte économique redevient meilleur.

Nous avons constaté l'an dernier, au moment de la rédaction de ce rapport de développement durable annuel, combien l'épidémie de Covid19 et ses conséquences avaient impacté le fonctionnement de notre collectivité. Beaucoup de projets suspendus, des actions ralenties et des crédits non consommés : la situation que nous venons de passer n'était guère motivante et encourageante pour tous, conseillers communautaires, agents et partenaires de nos projets.

Depuis, le renouvellement du Conseil communautaire, issu des élections municipales de mars et juin 2020, a permis tout à la fois de relancer nos projets mais également d'apporter un regard neuf à nos ambitions en matière de développement durable. Les délégations qui ont été attribuées aux vice-présidents ont ainsi évolué et correspondent désormais à une vraie dimension environnementale dont notre collectivité s'est emparée.

En tant qu'élus locaux, au plus près du terrain, nous constatons tous les jours combien la protection et la mise en valeur de notre environnement est désormais une priorité. Une grande partie de nos concitoyens en sont demandeurs et, ici et là, dans chaque commune du territoire, naissent des projets dans lesquels sont intégrés la dimension environnementale.

La Communauté de communes s'y consacre donc pleinement, avec des budgets ambitieux, des projets réalistes et une volonté d'accompagner, de mieux d'anticiper, les grands mouvements de notre société liés au développement durable.

Ainsi, comme vous pourrez le découvrir en feuilletant ce rapport, dans aucun domaine défini par le Grenelle de l'environnement, la Communauté de communes n'est absente : lutte contre le changement climatique, préservation de la biodiversité, cohésion sociale et solidarité, épanouissement, transition vers l'économie circulaire...

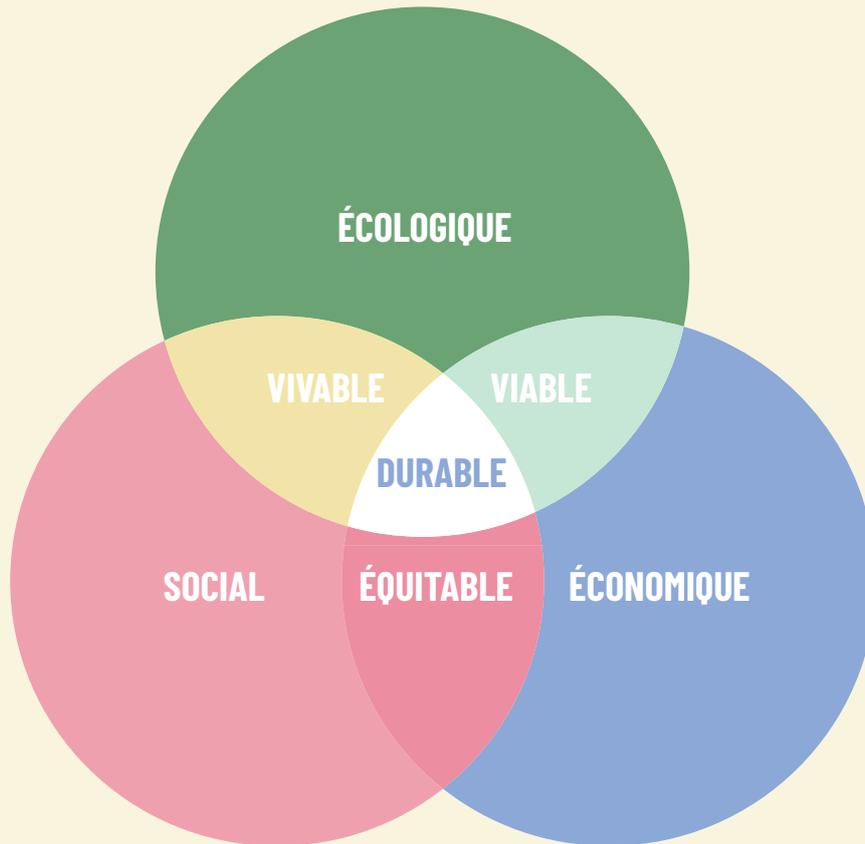
Deux exemples me viennent à l'esprit, qui symbolisent à merveille cet engagement. Le premier, c'est le projet alimentaire territorial, conçu autour du site de La Patronne, que la Communauté de communes a acquis et qui, à terme, sera en quelque sorte un laboratoire d'idées et d'expérimentation pour nourrir, de façon saine et en circuit court, notre population et d'abord les plus jeunes. Nous démontrons ainsi toute notre ambition dans un projet innovant et exemplaire, qui place la Communauté de communes parmi les collectivités les plus engagées en la matière.

Autre exemple, le projet de gendarmerie à Gassin, auquel nous souhaitons intégrer une chaudière avec réseau de chaleur, utilisant les déchets ligneux et la biomasse, pour chauffer non seulement cette gendarmerie mais aussi tous les bâtiments adjacents (lycée, collège, etc.).

Ce sont deux exemples parmi d'autres, parmi tout un tas d'initiatives originales et inédites sur notre territoire. Deux pris au hasard comme pour vous engager à aller plus loin en lisant ce rapport, mais surtout à aller plus loin, en vous engageant vous aussi, élu, décideur, acteur, citoyen, à travailler pour sauvegarder notre planète, notre région et notre golfe de Saint-Tropez soumis à une pression toujours aussi forte. Nous comptons sur vous... mais vous pouvez compter sur nous !

PRÉAMBULE

La loi Grenelle II du 12 juillet 2010 précise l'obligation pour les collectivités territoriales de plus de 50000 habitants de produire et de présenter un rapport sur la situation en matière de développement durable en amont du débat d'orientation budgétaire.



Cette disposition législative a été complétée par le décret du 17 juin 2011 venu préciser le contenu du rapport. Ce dernier doit faire état des éléments articulés autour des cinq axes suivants :

- **1°** La lutte contre le changement climatique ;
- **2°** La préservation de la biodiversité, des milieux, des ressources ainsi que la sauvegarde des services qu'ils fournissent et des usages qui s'y rattachent ;

- **3°** La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations ;
- **4°** L'épanouissement de tous les êtres humains ;
- **5°** La transition vers une économie circulaire.

Il doit également présenter une analyse relative aux modalités d'élaboration, de mise en œuvre et d'évaluation de l'ensemble des politiques publiques, actions et programmes de la collectivité.

Ce rapport permet de positionner le développement durable de la Communauté de communes à la fois comme perspective et fil conducteur de l'ensemble de son action.



**PRÉSENTATION DE
LA COMMUNAUTÉ DE
COMMUNES**

LES COMPÉTENCES DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

La Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez, créée au 1^{er} janvier 2013, est issue de la fusion de plusieurs syndicats dont les actions majeures étaient liées à la protection et la mise en valeur de l'environnement : la forêt, les cours d'eau, le littoral, le traitement des déchets, le tourisme, le patrimoine. Elle a maintenu les orientations et conforté les actions en faveur de la protection de l'environnement, en fonction de ses compétences et du contexte réglementaire.

Les statuts ont été modifiés en juin 2021.

Les compétences obligatoires

- Aménagement de l'espace communautaire : Schéma de Cohérence Territoriale et schéma de secteur.
- Développement économique :
 - Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L.4251-17,
 - Création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire,
 - Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire,
 - Promotion du tourisme, dont la création d'un office de tourisme communautaire.
- Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage et des terrains familiaux locatifs définis aux 1^o à 3^o du II de l'article 1er de la loi n^o2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage.
- Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI).

Les compétences supplémentaires

- Protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie :
 - Soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie,
 - Protection et entretien de la forêt contre les incendies,
 - Actions en faveur de la protection et de la mise en valeur des espaces maritimes.
- Politique du logement et du cadre de vie : réalisation d'un Programme Local de l'Habitat (PLH).
- Eau.
- Aménagement numérique du territoire : Etablissement et exploitation de réseaux et services locaux de communication électronique (article L.1425-1 et 2 du CGCT).
- Administration du Système d'Informations Géographiques communautaire :
 - Intégration, création, gestion et diffusion d'un référentiel de données communautaires,
 - Données liées aux compétences de la Communauté de communes,
 - Données nécessaires au maintien des applicatifs métiers (cadastre, urbanisme)
 - Maintien en condition opérationnelle et mutualisation des applicatifs métiers :
 - Cartographie,
 - Cadastre,
 - Application du droit des sols,
- Mise en cohérence des logiciels et données métiers,
- Animation, assistance, formation aux outils SIG communautaires, conseil auprès des utilisateurs.
- Soutien au maintien et développement de l'activité agricole : ingénierie, conseil auprès des communes pour la préservation et la mise en valeur du foncier agricole.
- Soutien au maintien et au développement de la pêche professionnelle locale, conseil auprès de la prud'homie pour la préservation et la mise en valeur de la ressource halieutique.
- Itinéraires de randonnées : création, aménagement, entretien et gestion des itinéraires de randonnées répondant aux critères suivants :
 - Connexion intercommunale : Les chemins doivent permettre une connexion intercommunale ou se situer sur un tracé favorisant une connexion intercommunale future,
 - Assise foncière : L'assise foncière des chemins doit être composée de manière significative de voies communales ou propriétés d'établissements publics. Sur le tracé empruntant des voies privées, la situation foncière future doit, soit bénéficier d'une convention d'autorisation de passage avec les propriétaires, soit être définie comme propice à la signature d'une convention.



- Intérêts remarquables : Les chemins doivent fournir un potentiel paysager, patrimonial, économique remarquable et manifeste pour l'ensemble du territoire.
- Participation au fonctionnement et au financement de la Maison du tourisme : outil opérationnel chargé de la promotion de la destination « Golfe de Saint-Tropez ».
- Formation et emploi : participation et soutien à la Mission Locale : accompagnement de projet de diversification et de renforcement de l'offre d'enseignement et de formation sur le territoire intercommunal.
- Versement de la contribution au Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS).
- Compétence de gestion intégrée des cours d'eau complémentaire à la compétence GEMAPI :
 - Élaboration et animation des dispositifs tels que le contrat de rivière ou programme d'action de prévention des inondations,
 - Surveillance des zones inondables en plaine alluviale et les opérations de sensibilisation et de communication des propriétaires riverains dans l'objectif de conserver les fonctionnalités de ces espaces,
- Étude, travaux et mise en œuvre de démarches partenariales destinées à réduire l'érosion des sols aquatiques inscrits au Contrat de Rivière de la Giscle et des fleuves côtiers du Golfe de Saint-Tropez,
- Assistance technique aux communes pour la prévision des crues sur le territoire communautaire, la gestion des crises et la prévention des inondations,
- Conduite et mise en œuvre de démarches partenariales relatives à des opérations de réduction de la vulnérabilité face aux risques inondations,
- Études de caractérisation de l'aléa ruissellement en bassin naturel et de l'aléa submersion marine avec conjonction d'épisode de crue sur le territoire communautaire.

Les compétences de la Communauté de communes



- En tant qu'autorité organisatrice de la mobilité (AOM) :
 - Organisation des services réguliers de transport public de personnes,
 - Organisation des services à la demande de transport public de personnes,
 - Organisation des services de transport scolaire définis aux articles L. 3111-7 à L. 3111-10, dans les cas prévus au quatrième alinéa de l'article L. 3111-7 et à l'article L. 3111-8,
 - Organisation des services relatifs aux mobilités actives définies à l'article L.1271-1 ou contribution au développement de ces mobilités,
 - Organisation des services relatifs aux usages partagés des véhicules terrestres à moteur ou contribuer au développement de ces usages ;
 - Organisation des services de mobilité solidaire, contribution au développement de tels services ou verser des aides individuelles à la mobilité, afin d'améliorer l'accès à la mobilité des personnes se trouvant en situation de vulnérabilité économique ou sociale et des personnes en situation de handicap ou dont la mobilité est réduite.
- Assainissement non collectif,
- Enseignement de la musique et de la danse
- Etudes et prévention destinées à concourir à la politique de lutte contre les nuisances sonores générées par les aéronefs.

CHIFFRES CLÉS



Quelques chiffres complémentaires



QUELQUES CHIFFRES

- **35 sites de travail** communautaires.
- **80 % de l'activité économique** liée au tourisme.
- **300 000 lits touristiques** : une grande capacité d'hébergements touristiques marchands classés (hôtels, hôtellerie de plein air, résidences de tourisme, gîtes et chambres) représentant 20 % de l'offre et des résidences secondaires.
- **100 000 à 200 000 visiteurs par jour** en période de pointe (juin à septembre).
- **570 restaurants** représentant près de 50 600 places assises. 52 % d'entre eux sont ouverts plus de 10 mois par an.
- **10 ports** totalisant plus de 6 800 places.
- **234 km linéaire de DFCl** entretenus.

Zoom sur les Parcs d'activités du territoire

Au sein de la Communauté de Communes, il existe 9 Parcs d'activités sur lesquels sont implantées 663 entreprises.

Ces 9 parcs d'activités sont implantés sur 7 communes, soit 131 hectares au total et 7% de la surface totale des Parcs d'activités du Var.

663 entreprises y sont en activité, soit 8% de l'ensemble des entreprises du territoire

La répartition des parcs d'activité est ainsi déclinée par commune :

Cogolin :

- Parc d'activité Saint-Maur, 23 hectares, 114 entreprises (artisanat, BTP, services),
- Font Mourier, 9 hectares, 20 entreprises (commerces, services),
- Valensole, 3 hectares, 15 entreprises (commerces, services).

La Croix Valmer :

Le Gourbenet, 7,7 hectares, 22 entreprises (artisanat, services).

Grimaud :

Parc d'activité du Grand Pont, 35 hectares, 101 entreprises (industrie, BTP, artisanat, service, commerce)

La Mole :

Parc d'activité Saint-Exupéry, 3 hectares, 51 entreprises (artisanat, services).

Ramatuelle :

Le Colombier, 18 hectares (en 2 lots), 34 entreprises (artisanat, services).

Sainte-Maxime :

Camp-Ferrat et ses extensions, 27 hectares, 230 entreprises (industrie, commerce, artisanat, service).

Saint-Tropez :

Saint-Claude, 5 hectares, 76 entreprises (commerce, artisanat, services)



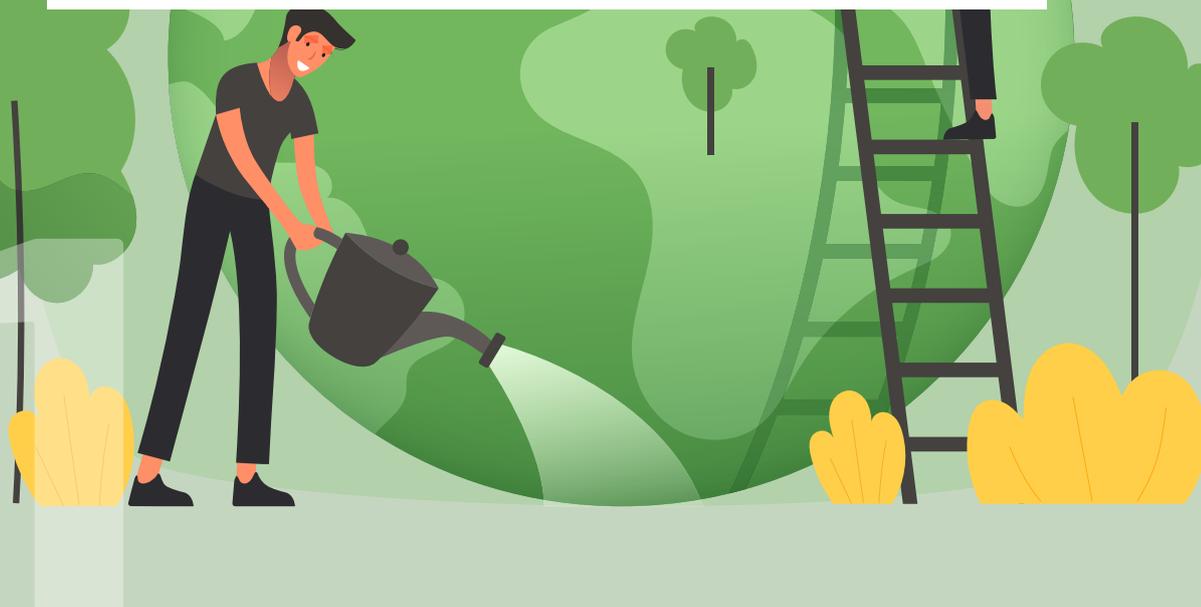
1

LUTTE CONTRE

LE CHANGEMENT CLIMATIQUE,

LA COMMUNAUTÉ

DE COMMUNES ENGAGÉE



LE PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL (PCAET) ET SA MISE EN ŒUVRE

Le PCAET est l'outil opérationnel pour coordonner la transition énergétique à l'échelle intercommunale.

C'est aussi une opportunité de développement économique, social et environnemental, de réduction de la facture énergétique du territoire, de création d'emplois, d'amélioration de la qualité de l'air et la qualité de vie, d'anticipation des conséquences humaines et économiques du dérèglement climatique, tout en prenant en compte les enjeux locaux et notamment la préservation de la biodiversité et des paysages.

Il associe de très nombreux partenaires (collectivités voisines ou partenaires, Chambre consulaires, acteurs économiques de tous horizons, Sociétés privées,...). Ils sont maîtres d'ouvrage, acteurs économiques, concepteurs, animateurs, organisateurs,... Il prend également en compte les axes stratégiques du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) de la Région Sud Provence-Alpes-Côte-D'azur. Créé par la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) du 7 août 2015, ce document organise la stratégie régionale pour l'avenir des territoires à moyen et long terme (2030 et 2050). Les objectifs définis par ce schéma sont les suivants :

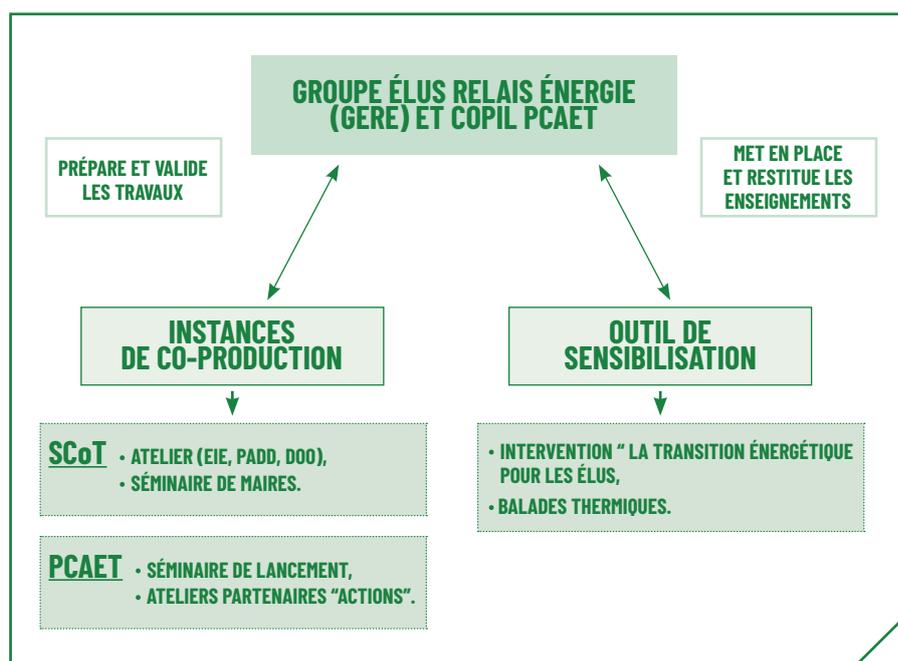
- **Diminuer de 50 %** le rythme de la consommation d'espaces agricoles, naturels et forestiers agricoles 375 ha/an à horizon 2030,
- **Démographie** : un objectif de + 0,4 % à horizon 2030 et 2050,
- **Atteindre 0** perte de surface agricole irriguée,

- **Horizon 2030** : + 30 000 logements par an dont 50 % de logements abordables,
- **Horizon 2050** : rénovation thermique et énergétique de 50 % du parc ancien,
- **Une région neutre** en carbone en 2050,
- **Une offre de transports intermodale** à l'horizon 2022.

Ces objectifs ont été la base de travail pour l'élaboration du PCAET Golfe de Saint-Tropez.

Le PCAET Golfe de Saint-Tropez a été adopté le 6 mars 2019, par délibération n°2019 /03/06-30 du Conseil communau-

taire. L'originalité de la démarche de la Communauté de communes tient dans le choix qu'elle a fait de conduire concomitamment la révision de son SCoT (avec l'inclusion d'un volet transition énergétique) et de l'élaboration de son PCAET. Cette approche présente de nombreux avantages comme ceux notamment de positionner le PCAET comme un outil de mise en œuvre du SCoT. De plus, la réussite de la démarche est passée par une construction collective et concertée dans laquelle les partenaires locaux sont devenues des acteurs du programme PCAET à part entière. Le schéma de gouvernance mis en place pour le PCAET est présenté ci-dessous.



In fine, il se décline selon les 4 axes stratégiques suivants :

• Axe 1 :

Accroître la gestion économe des ressources énergétiques



Objectif : - 14 % en 2020 et de - 27 % en 2030.

• Axe 2 :

Produire localement de l'énergie renouvelable (EnR) et notamment de l'électricité



Objectif : multiplier par deux la production en 2020 et par trois en 2030. Soit un niveau d'indépendance énergétique qui passerait de 6 % en 2013 à 13 % en 2020 puis 23 % en 2030

• Axe 3 :

Savoir habiter sur un territoire fortement soumis aux risques naturels

Progresser dans l'appréhension des phénomènes : incendie de forêt, inondation, submersion marine.

• Axe 4 :

La Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez, coordinatrice et animatrice du territoire en matière de Politique air-énergie-climat.

Le PCAET est ainsi composé de 59 actions définies afin de répondre à ceux-ci. Les actions suivantes sont d'ores et déjà en cours :

Service FAIRE pour Faciliter, Accompagner et Informer pour la Rénovation Énergétique :

La Communauté de communes est signataire d'une convention de partenariat avec l'Agence Locale de l'Énergie et du Climat (ALEC 83) depuis 2015. Jusqu'au 31 décembre 2020, il existait même deux conventions, une concernant le dispositif de conseils aux particuliers « FAIRE » et une pour permettre la transmission d'information en matière de transition et sobriété énergétique à un plus large public encore. Les deux étant arrivées à échéance et le dispositif de financement du service FAIRE ayant évolué, il a été proposé de ne repasser qu'une seule convention. La convention a été signée par les deux parties au 02 août 2021.

Appel à Projet SEQUOIA – Rénovation énergétique durable des bâtiments publics :

Dans le cadre de de l'AMI SEQUOIA proposé par la FNCCR, la Communauté de communes avec 4 autres EPCI se sont associées au SYMIELEC Var et à l'ALEC 83 afin de porter une candidature groupée à l'AMI SEQUOIA. En effet dans une optique de transition énergétique des bâtiments publics et de mise en œuvre du dispositif Eco Energie Tertiaire, celui-ci est apparu comme un tremplin indéniable. La délibération d'engagement formel dans la démarche a été votée en juillet 2021.

Cit'ergie, label pour l'amélioration en continue :

La démarche Cit'ergie a été impulsée au sein de la Communauté de communes à partir de 2018.

Cette démarche propose de faire évoluer les modes de fonctionnement de l'EPCI en lui imposant de réfléchir à toutes ses actions à l'aune de la transition énergétique. Elle doit instaurer de la transversalité et une culture de mise en œuvre effective. Cette politique de l'action doit être complétée par une culture de l'évaluation pour ajuster l'efficacité de chaque action.

- **État des lieux :** Un état des lieux détaillé a été organisé par des entretiens préalables avec les directeurs de pôle.
- **Avancement :** 12 % de la capacité de la Communauté de communes pour le référentiel Cit'ergie est désormais acquise par notre collectivité.
- **Prochains objectifs :**
 - Bâtir un programme d'actions sur quatre années qui permettra d'atteindre les 35 % du référentiel pour obtenir le niveau supérieur.
 - Entériner ce programme par une délibération incluant les actions et les moyens financiers pour les mettre en œuvre.
 - Amener la Communauté de communes au niveau « Cap Cit'ergie » en mettant en œuvre ces actions.

Développement de l'énergie photovoltaïque sur la zone anthropisée Saint-Maur à Cogolin :

Il s'agit d'une action inscrite dans le programme d'actions du PCAET Golfe de Saint-Tropez approuvé en février 2020. Le projet de développement d'infrastructures photovoltaïques sur la zone d'activités économiques Saint-Maur, située sur la commune de Cogolin a pu tant bien que mal avancer. En effet, la crise sanitaire actuelle n'a pas permis la couverture « médiatique » initialement prévue. Les réunions d'information publiques n'ont pu se tenir. Il a donc été nécessaire d'adapter le projet initial, et spécialement la communication autour de celui-ci. Ainsi le prestataire de la Communauté de communes sur ce projet a contacté plusieurs entreprises afin de leur proposer une étude de préfaisabilité. Au total, seulement 8 bâtiments et 3 projets d'ombrières ont pu être étudiés. Suite à la restitution des études et après avoir retiré les projets n'étant pas viables (amiante...), seules deux entreprises pourraient être intéressées pour collaborer et co-porter un projet d'autoconsommation collective. Il s'agirait d'un camping sur la zone et du bâtiment du siège de la Communauté de communes. Le prestataire doit favoriser et soutenir les échanges entre les parties en ce sens une fois que la Gouvernance de la Communauté de communes aura donné son accord si elle le souhaite.



Énergie Renouvelable et de Récupération :

La Communauté de communes participe à projet d'assiette départementale, porté par la SYMIELEC Var dont l'objet est une étude de préfiguration à la mise en place d'un contrat territorial de développement des énergies renouvelables thermiques et de récupération.

Les prestations comprennent :

- une analyse du contexte énergétique territorial,
- une mission d'animation et de mobilisation des acteurs,
- la réalisation de notes d'opportunités,
- un accompagnement à la définition des objectifs à intégrer.

Cette opération débouchera sur la signature d'un Contrat Territorial de Développement des énergies Renouvelables sur notre territoire. Des notes d'opportunités ont été réalisées sur l'ensemble du territoire, les plus prometteuses (retour sur investissement - substitution d'énergies fossiles) portent sur :

- l'ensemble piscine/collège/ gymnase à Saint-Tropez,
- la piscine de La Croix Valmer,
- Le quartier des Bosquettes à Sainte-Maxime,
- le projet de gendarmerie (Lycée, pôle de santé, collège) à Gassin,
- le réseau de chaleur et de froid de la gendarmerie.

La Communauté de communes va s'appuyer sur un bailleur social (ERILIA) pour construire une gendarmerie. Ce projet inclus la construction de cinquante logements destinés aux fonctionnaires de gendarmerie et 19 logements supplémentaires.

La construction nouvelle sera implantée sur une réserve foncière de la Communauté de communes situées à proximité du Lycée du Golfe, du Pôle de santé du golfe et du collège.

Cette situation offre la possibilité de créer une chaudière centrale et un réseau de chaleur, auquel, pourront se raccorder les autres bâtiments publics et privés

environnants (Collège - Lycée - Hôpital). La création de cette chaufferie doit être pour la Communauté de communes l'opportunité de valoriser les déchets ligneux qui sont traités sur le territoire pour produire une biomasse de bonne qualité. Cette biomasse est pour l'instant utilisée dans des installations de production d'électricité (Sylviana Brignoles) qui sont implantées hors du territoire. Une étude de faisabilité est engagée pour étudier les composantes techniques et économiques du projet.

LUTTE CONTRE UNE ESPÈCE INVASIVE : LE FRELON ASIATIQUE

La plateforme de signalements pour la lutte contre le frelon asiatique a été construite après la sélection d'un prestataire. Elle est depuis opérationnelle sur le territoire sauf pour la commune de Ramatuelle qui avait développé auparavant un système de signalements local.

Enfin, la Communauté de communes est également engagée dans un projet de filature par radio-télémetrie ; une session de terrain a pu s'organiser à la fin du mois d'octobre 2020. Une équipe de l'ITSAP est venue tester sur le territoire du golfe la démarche. Plusieurs individus de frelons ont été tagués et un nid a pu être trouvé via cette technique. Cette première démarche

a pu apporter de nouvelles informations mais nécessitait pour autant une nouvelle session terrain. Celle-ci devrait se dérouler courant septembre - octobre 2021. Le projet est financé à 50% par la Région PACA au travers d'un appel à projet pour la préservation de la biodiversité régionale.

À ce jour, les premiers éléments permettent de montrer l'efficacité de la méthode, mais aussi les limites, notamment celles liées aux aspects fonciers et de terrain de manière plus générale. La technique nécessite aussi une évolution des coûts, ceux-ci restant il est vrai encore élevés pour un usage technique courant.

ÉCOPÔLE DU MARAVÉOU À LA MOLE

Les déchets verts sont apportés par le producteur initial (usagers, particuliers ou professionnels): en déchèterie, à la plateforme de broyage de Cavalaire-sur-Mer et à l'Écopôle de La Mole.

Les apports des différents sites sont ensuite centralisés à l'Écopôle à La Mole. Le transport depuis les déchèteries jusqu'à l'Écopôle est assuré en régie. Le transport du compost est également réalisé en régie. Les déchets verts bruts subissent un broyage avant d'être disposés en andains. Après 3 à 4 semaines de maturation durant lesquelles les feuilles et la chlorophylle se

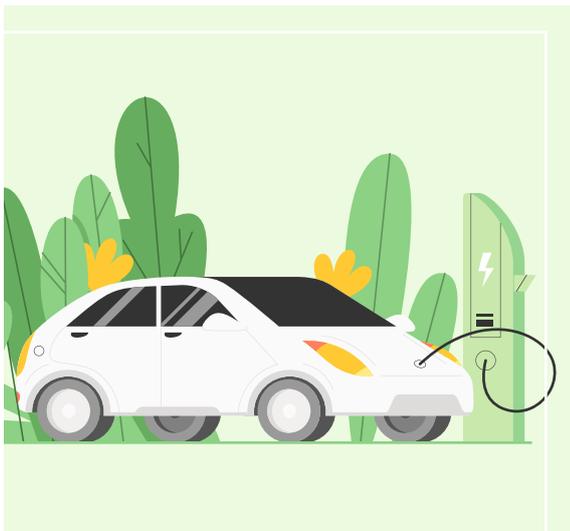
dégradent, le broyat est criblé et calibré. Cette étape représente l'affinage du broyat ; elle est nécessaire à la production de biomasse. Durant cet affinage, la fraction ligneuse est séparée de la fraction fine. La fraction ligneuse alimente une centrale biomasse pour produire de l'énergie. La fraction fine est transformée en compost à l'Écopôle de La Mole.

● **14 922 tonnes**
de déchets verts sont entrées sur site.

● **9 106 tonnes**
de compost.

● **3 123 tonnes**
de broyat et 683 tonnes
de biomasse en sont sortis.

PARC AUTOMOBILE : ACHAT DE VÉHICULES ÉLECTRIQUES



La Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez qui disposait d'un véhicule électrique, s'est doté ces 2 dernières années de 5 véhicules électriques complémentaires, dont 2 utilitaires. Parallèlement, le parc de véhicules hybrides est passé de 3 à 4 unités. Pour accompagner sa politique d'électrification de son parc automobile, la Communauté de communes s'est dotée de 8 bornes de recharge électrique rapides (+ 2 à venir pour son atelier mécanique).

AMÉNAGEMENT DES ZAE



Les travaux de réhabilitation des trottoirs du Parc d'Activité de Saint-Exupéry se sont terminés en 2021, avec un accès piéton et fauteuils sécurisé sur l'ensemble de la zone. Ces travaux ont été l'occasion de re-végétaliser la zone avec la création de massifs supplémentaires.

La réhabilitation du Parc de Saint-Maur s'est poursuivie, avec la création de massifs d'espaces verts, l'ordonnancement du stationnement dans les rues, et la création de réducteurs de vitesse sur les voies (dos d'âne, chicanes).

MARCHÉS PUBLICS

La Communauté de communes, dans le cadre de ses procédures internes en matière de commande publique, exige de ses services que le règlement de la consultation (pièce obligatoire du marché) comporte, autant que faire se peut, des références aux exigences de baisse de volume de déchets nocifs, et au retraitement de ces derniers. Les pièces du marché doivent également

prévoir des pénalités supérieures aux coûts envisagés de traitement de ces déchets, afin qu'elles soient dissuasives et finissent par convaincre les attributaires de la nécessité de recycler.

Les variantes doivent être autorisées au maximum afin que les soumissionnaires puissent également proposer des solutions innovantes et moins onéreuses.

Les soumissionnaires sont alertés quant à

l'obligation qui leur incombera de réduire autant que possible la production de déchets, de baisser la dangerosité de ceux-ci, de même qu'ils devront proposer des solutions de gestion à travers le "Schéma d'Organisation et de Gestion des Déchets" (SOGED) qui pourra être exigé dans le cadre de marchés de travaux de construction ou déconstruction.



2

LA PRÉSERVATION DE LA

BIODIVERSITÉ, DES MILIEUX,

DES RESSOURCES AINSI QUE

LA SAUVEGARDE DES SERVICES

QU'ILS FOURNISSENT ET DES

USAGES QUI S'Y RATTACHENT,

LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

ENGAGÉE

GESTION DE L'EAU POTABLE

Au moment du transfert de la compétence Eau potable le 1^{er} janvier 2018, la Communauté de communes a hérité de plusieurs modes de gestion. L'objectif que la Communauté de communes s'est fixé est d'harmoniser la qualité et le prix du service en maintenant un haut niveau d'exigence. Cela passe par :

La préservation de la ressource en eau

Au fil des ans, la Communauté de communes a cherché à diversifier et protéger ses ressources en eau.

Les ressources historiques du territoire, les nappes de la Giscle et de la Môle, sont protégées par des périmètres de protection des eaux, et la Communauté de communes poursuit sa politique d'acquisition foncière dans les vallées afin de garantir la compatibilité des activités avec la préservation de la nappe.

Depuis le début des années 1980, le territoire bénéficie d'un approvisionnement d'eau brute par la Société du Canal de Provence vers l'usine de production d'eau potable, sur la commune de La Mole. Dix ans plus tard, le barrage de la Verne était mis en service. Enfin, la Communauté de communes a inauguré en 2018 l'usine de production d'eau potable de Basse Suane, à Sainte-Maxime. Cette nouvelle usine est également desservie en eau brute par la Société du Canal de Provence.

Ces ressources complémentaires ont permis à la Communauté de communes de réduire la pression exercée sur la nappe alluviale de la Môle et de la Giscle par les besoins toujours croissants de la population.

La recherche d'économie d'eau

Afin de limiter les pertes en eau, la Communauté de communes a mis en place une stratégie permettant de maintenir le rendement du réseau à un niveau d'excellence. Cette stratégie s'appuie sur 4 piliers :

- 1 - l'amélioration de la connaissance du réseau et des pertes,
- 2 - la recherche active des fuites et les réparations immédiates,
- 3 - la gestion des pressions,
- 4 - le remplacement et rénovation du réseau dans le cadre d'une politique patrimoniale ambitieuse.

Le développement des infrastructures pour garantir l'accès à l'eau au plus grand nombre

Afin de répondre à la demande en eau toujours croissante, la Communauté de communes s'est engagée dans un programme d'investissement défini dans un schéma directeur. Ce programme prévoit notamment

- le renforcement de la capacité de stockage avec la construction de nouveaux réservoirs ;

- le renforcement de réseaux structurants.

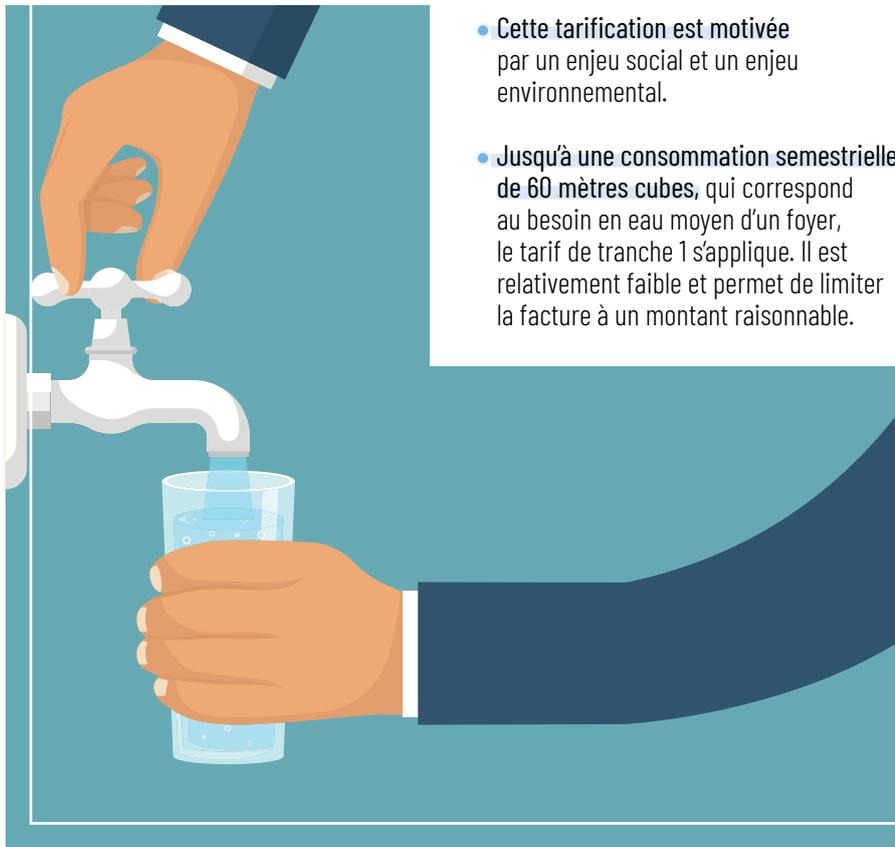
Par ailleurs, la Communauté de communes poursuit l'extension des réseaux permettant ainsi de desservir chaque année de nouveaux secteurs.

Le maintien de la qualité de l'eau distribuée

La qualité de l'eau distribuée fait l'objet d'une surveillance sanitaire d'une part par l'ARS, mais également par l'exploitant. Les efforts menés tant sur la ressource en eau que sur les ouvrages de traitement permettent de garantir une conformité de l'eau distribuée sur l'ensemble des paramètres microbiologiques et physico-chimiques.

Le maintien d'un tarif à la fois social et environnemental

- Le système de tarification mis en place par la Communauté de communes incite l'utilisateur à une utilisation plus économe de la ressource en eau. Le tarif est composé :
 - d'une part fixe relativement modeste,
 - d'une part proportionnelle, fonction du volume réellement consommé, pour laquelle est mis en œuvre un tarif progressif avec 2 tranches de consommation.



- Cette tarification est motivée par un enjeu social et un enjeu environnemental.
- Jusqu'à une consommation semestrielle de 60 mètres cubes, qui correspond au besoin en eau moyen d'un foyer, le tarif de tranche 1 s'applique. Il est relativement faible et permet de limiter la facture à un montant raisonnable.

- Pour les volumes consommés au-delà de 60 mètres cubes par semestre, le tarif de tranche 2 s'applique. Il est nettement plus élevé que le tarif de tranche 1, son rôle est de dissuader les consommations excessives et d'inciter à un usage économe de l'eau.

La poursuite des actions de solidarité

Depuis de nombreuses années, la Communauté de communes a financé des actions de solidarité internationale au Burkina Faso dans le cadre de la loi Oudin-Santini. En 2020, un nouveau partenariat a été validé sur 3 ans pour le financement d'un projet d'amélioration d'accès à l'eau potable, à l'assainissement et aux services de maintenance des ouvrages en zones rurales, dans la province de Nampula, au Mozambique.

ESPACES MARITIMES



Charte Pelagos

Objectif : bien répartir les rôles de chaque signataire et l'articulation entre la commune et l'intercommunalité.

La Communauté de communes ne remplace pas la commune vis-à-vis de ses propres engagements.

L'axe « Expertise » qui correspond à un mode pour lequel la Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez est en capacité d'intervenir en autonomie grâce à son service Espaces maritimes sur les projets et missions qu'elle

porte directement. La Communauté de communes peut cependant également être sollicitée par les communes qui souhaitent co-construire – voire lui sous-traiter – des actions relevant de leurs engagements propres.

L'axe « Conseil et assistance » où la Communauté de communes peut venir, à la demande des communes, accompagner la mise en œuvre d'engagements communaux vis-à-vis de la Charte Pelagos.



ENGAGEMENT	POSITIONNEMENT COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU GOLFE DE SAINT-TROPEZ	EXEMPLES D' ACTIONS OU DE MISSIONS
Privilégier dans ses décisions (gestion/aménagement) la solution la moins impactante(1)	Conseil et assistance aux communes suivant sollicitations	<ul style="list-style-type: none"> ● Actions de sensibilisation des élus et techniciens ● Participation aux commissions
Favoriser les actions pédagogiques et diffuser les informations sur et auprès du Sanctuaire	Expertise (Possibilité de co-construction et/ ou sous-traitance)	<ul style="list-style-type: none"> ● Stand d'information sur le Sanctuaire Pelagos (manifestations nautiques) ● Conférences et actions de sensibilisation (ex : diaporamas et/ou briefing lors de manifestations nautiques) ● Centralisation des données d'observations de cétacés
Contribuer à réduire les activités à impacts(1)	Conseil et assistance aux communes suivant sollicitations	<ul style="list-style-type: none"> ● Orientation vers labellisation des opérateurs « whale watching » du territoire ● Participation à l'organisation de manifestations nautiques



Observations plaisance

- Création d'une fiche d'information relative à la nouvelle réglementation,
- Bon respect global par les yachts,
- Nouvelle prestation de ramassage des déchets dans le golfe,
- Comptages renforcés aux Canebiers,
- Enquête publique ZMEL Pampelonne du 23 mars au 26 avril,
- Signature des arrêtés d'autorisation environnementale et domaniale + règlement de police,
- Lancement imminent de la DSP par Ramatuelle.

Observations thermographe et turbidité

Ligne de thermographes -5 à 40m Convention PNPC / Communauté de communes dans le cadre du programme TMED Net.

La ligne a subi une détérioration (coup d'hélice dans la bouée) et doit faire l'objet d'un remplacement prochainement. Matériel d'acquisition de données in situ.

- Les paramètres mesurés sont :
 - température,
 - pression,
 - O2 dissout,
 - turbidité,
 - salinité,
 - Conductivité,
 - pH.

En ce qui concerne la Qualité des Eaux de Baignade, l'objectif est de rechercher, si possible, un lien entre turbidité, salinité et décroissance bactérienne post épisode pluvieux afin de développer nos connaissances sur l'évolution des zones de baignade et le temps nécessaire à un retour à la normale.

Les mesures seront également utilisées dans le cadre des suivis scientifiques notamment sur la relation entre la turbidité

et l'état de santé des herbiers ou encore dans le cadre des suivis fast avec prise de mesures systématique et pour développer les connaissances générales sur le territoire.

Gestion du littoral

Nettoyage manuel des plages. Succès du nettoyage manuel à Bonporteau (Contrat Natura 2000 : 80% financement État) 67 000 € État / 16 700 € Autofinancement.

Balisage écologique Escalet / Salagrue / sentier marin Migon / Camarat. Appel à manifestation d'intérêt OFB « Life Marha » 2020 /2021.

Bénéficiaire : commune de Ramatuelle.

- Balisage des 2 chenaux de l'Escalet : 42 bouées,
- Balisage des ZIEM Salagrue et Migon : 16 bouées,
- Balisage extrémité de Camarat : 4 bouées.



PATROUILLES NAUTIQUES 2021 (DE MI-JUIN AU 1^{ER} SEPTEMBRE)



Sensibilisation et communication

Le développement d'un nouvel outil dynamique permettra d'adapter l'affichage pour sensibiliser le public et rendre le contenu plus attractif. Ainsi que de :

- Réduire la quantité de panneaux, à l'entrée des plages ,
- Adapter l'affichage en temps réel : fermeture de baignade, etc,
- Réduire le temps nécessaire à l'entretien, et l'actualisation des vitrines,
- Associer d'autres contenus.

Fiche plongée

- Création d'une fiche d'information / sensibilisation,
- Diffusion aux signataires de la charte,
- Diffusion aux plongeurs rencontrés sur le terrain.

Évolution et évaluation des Sentiers marins

- Installation Caméra pour suivi fréquentation et comportements (Cimetier et jardin d'anémones),
- Résolution calculée pour ne pas identifier les personnes et ne pas rentrer dans la législation RGPD.

Animation Sardinaux



	LITTORAL DES MAURES	GOLFE DE SAINT-TROPEZ
Nb de sorties	21	21
Nb d'heures	82	89.5

	ATTENDUS	RÉALISÉS
Signaux pêche professionnelle	350	613
Enquêtes Pêche de loisir	40	42
Observation opportuniste	80	83
Observation chasseurs sous-marins	100	65
Entretiens Ecogestes	110	117
Suivi plaisance	150	62+92 (survols)
Suivi plaisance Canoubiers	50	18
Entretiens Canoubiers	50	0
Suivis sentier-marin	90	10
Nettoyage sentier-marin	9	8
Turbidimètre	20	0,5

LUTTE CONTRE LA POLLUTION DES EAUX DE BAINNADE

En termes de qualité des eaux de baignade, la saison 2020 a été plutôt clémente avec peu d'incidents liés aux réseaux et postes de relevage du territoire et des pluies peu abondantes qui ont limitées les pollutions

au moins jusqu'à la mi-septembre. Cela se traduit par une nette baisse du nombre de prélèvements de crise (-22%). Les 3 épisodes pluvieux ayant touché le territoire ont entraîné 73 fermetures de baignades

pour une durée moyenne de 30h. En routine, le nombre de prélèvements reste quant à lui stable avec plus de 1320 analyses entre le 1^{er} juin et le 30 septembre 2020.

GEMAPI MARITIME

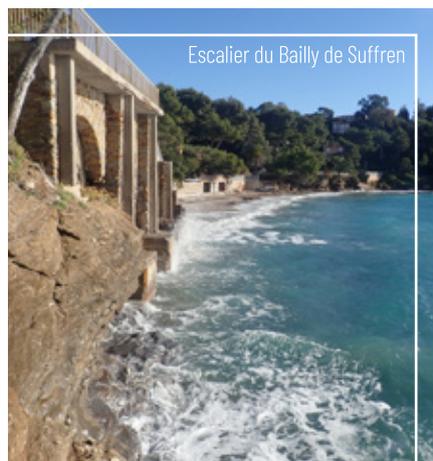
La Communauté de communes exerce au rang de compétence obligatoire la « Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations » depuis le 1^{er} Janvier 2018. Dans cette compétence obligatoire, les missions relevant de la GEMAPI sont définies au 1^o, 2^o, 5^o, 8^o du I de l'article L. 211-7 du code de l'environnement.

Pour rappel

La compétence GEMAPI a été prise par anticipation le 1^{er} janvier 2017. Elle concerne 9 communes littorales sur le territoire de la Communauté de communes. Le Programme d'investissement GEMAPI est pris en charge par la taxe Gémapi à hauteur de 26 M€ jusqu'en 2026. Le montant de travaux pris en charge par la Communauté de communes en 2020 s'élève à 2 289 808 €.

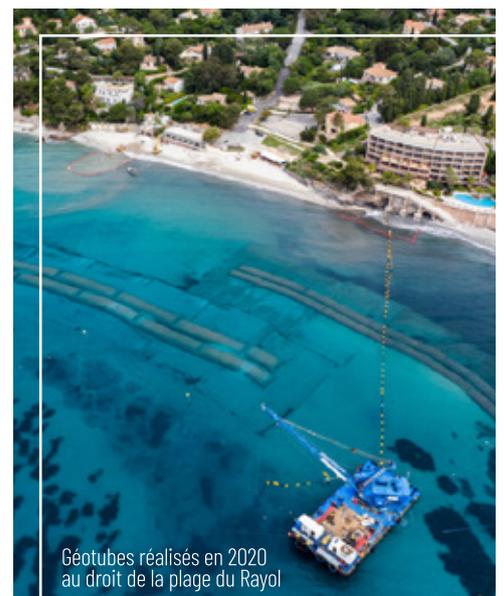
Au sein du Pôle Environnement, le service GEMAPI Maritime a pour mission de concourir au maintien du trait de côte et de réaliser des chantiers de lutte contre l'érosion. Ce travail de gestion et d'aménagement se fait en mutualisation avec les communes concernées par les projets. Plusieurs chantiers et études de lutte contre l'érosion ont été menés en 2020.

Rayol-Canadel-sur-Mer



Escalier du Bailly de Suffren

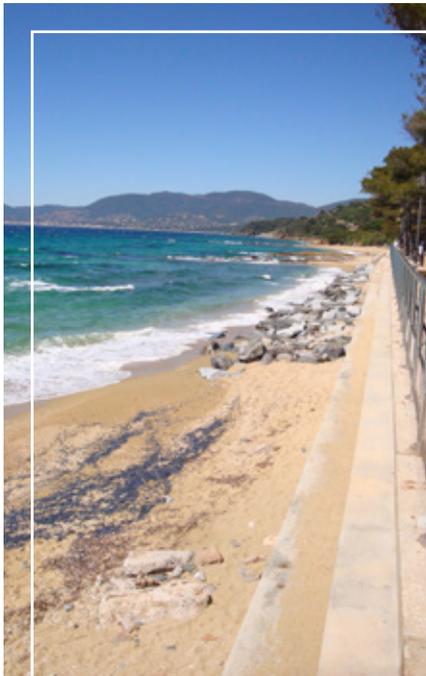
Après la réception du chantier de lutte contre l'érosion de la Plage du Rayol en juillet (atténuateurs de houles en géotextile remplis de sable), la Communauté de communes a entamé le projet de réhabilitation de l'escalier du Bailly de



Géotubes réalisés en 2020 au droit de la plage du Rayol

Suffren, dégradé et menacé par l'érosion marine. Des études géotechniques, lancés en décembre, sont en cours pour définir l'état de la structure et la composition de la roche.

La Croix Valmer



Mur de soutènement du boulevard de la Mer à Gigaro

La Communauté de communes mène un projet de réhabilitation du mur de soutènement du boulevard de la Mer à Gigaro en recréant un mur « chasse mer ». Des études de géotechnique et géomètre, lancées en décembre, sont en cours.

Saint-Tropez



Enrochement protégeant le cimetière de Saint-Tropez

En vue de la réhabilitation de l'enrochement protégeant le cimetière de Saint-Tropez, un dossier d'impact environnemental a été finalisé par le bureau d'étude en novembre et sera transmis début 2021 à la DDDTM pour instruction.

Grimaud

La Communauté de communes lance un programme ambitieux de renaturation de la plage de Grimaud (retrait d'une digue, pose d'un géotube, rechargement de plage et de remodelage d'un cordon dunaire). Une équipe de démineurs est intervenue entre décembre et février pour évaluer les risques pyrotechniques liés aux anciennes munitions ensablées.

Sainte-Maxime

Une étude a été lancée par le BRGM pour effectuer un suivi photos par caméra, afin de déterminer le rôle du drain « Ecoplage® » dans le maintien de la plage de la Garonnette.

Par ailleurs, des échanges avec la commune et les bureaux d'études ont eu lieu en 2020 pour envisager l'emploi de digues sous-marines ainsi que de géotubes pour les secteurs du centre-ville et de la Nartelle.

GESTION ET ENTRETIEN DES COURS D'EAU – GEMAPI TERRESTRE

Mettre en œuvre un accompagnement auprès des entreprises dotées d'aires de carénage

La Communauté de communes dans le cadre de la démarche Contrat de rivière a réalisé deux audits de gestion de aires de carénage de bateaux avec deux entreprises volontaires : SMN à Port-Grimaud et Sportmer à Saint-Tropez. Il s'agit d'accompagner les entreprises du territoire spécialisées dans le domaine du carénage de bateaux de plaisance avec pour objectif de réduire les rejets de

substances polluantes dangereuses pour les écosystèmes de nos rivières et espaces maritimes.

Poursuivre et dresser un bilan de l'animation avec la Chambre d'agriculture auprès des viticulteurs

Il a été réalisé un bilan du partenariat 2016-2020 avec la chambre d'agriculture du Var sur les actions engagées depuis 4 ans pour la modification des pratiques culturales destinées à réduire les départs de sol et limiter l'utilisation des pesticides.

Ce bilan a mis en évidence l'engagement des viticulteurs dans cette démarche avec un enherbement des vignes de mieux en mieux accepté, l'utilisation de composts de déchets verts pour enrichir les sols et donc lutter contre l'érosion des sols.

L'utilisation de matériel innovant, la maîtrise des doses ont été mis en avant au moyen de formations et de démonstrations de matériel, ce qui souligne l'ambition des agriculteurs du territoire de soutenir une agriculture respectueuse de l'environnement.



Une convention de coopération a été signée avec le Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (Cerema), établissement public administratif de l'Etat, pour une durée de 4 ans, afin de travailler conjointement sur des développements méthodologiques et des expertises scientifiques relatives aux actions du PAPI Golfe de Saint-Tropez. Le travail de partenariat a débuté en 2020 avec l'expertise des 4 futurs sites d'implantation de stations de suivi des cours d'eau qui doivent compléter le réseau de suivi de la cellule de prévision des crues du territoire du Golfe de Saint-Tropez.

- Gestion des inondations et démarches Programme d'Action de Prévention des Inondations

PAPI complet du Golfe de Saint-Tropez

Le Programme d'Actions de Prévention des Inondations du Golfe de Saint-Tropez est entré en vigueur le 20 mars 2020 suite à la signature de la convention par les partenaires techniques et financiers (Etat, Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, Département du Var, Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez, Syndicat Mixte de la Garonnette), marquant le démarrage des actions de prévention des inondations sur la période 2020 à 2026.

21,6 millions d'euros d'investissements principalement pour des travaux d'aménagement des cours d'eau, des actions d'amélioration de la gestion intercommunale de crise, la réduction de la vulnérabilité des habitations et des activités économiques, ainsi que des actions de sensibilisation

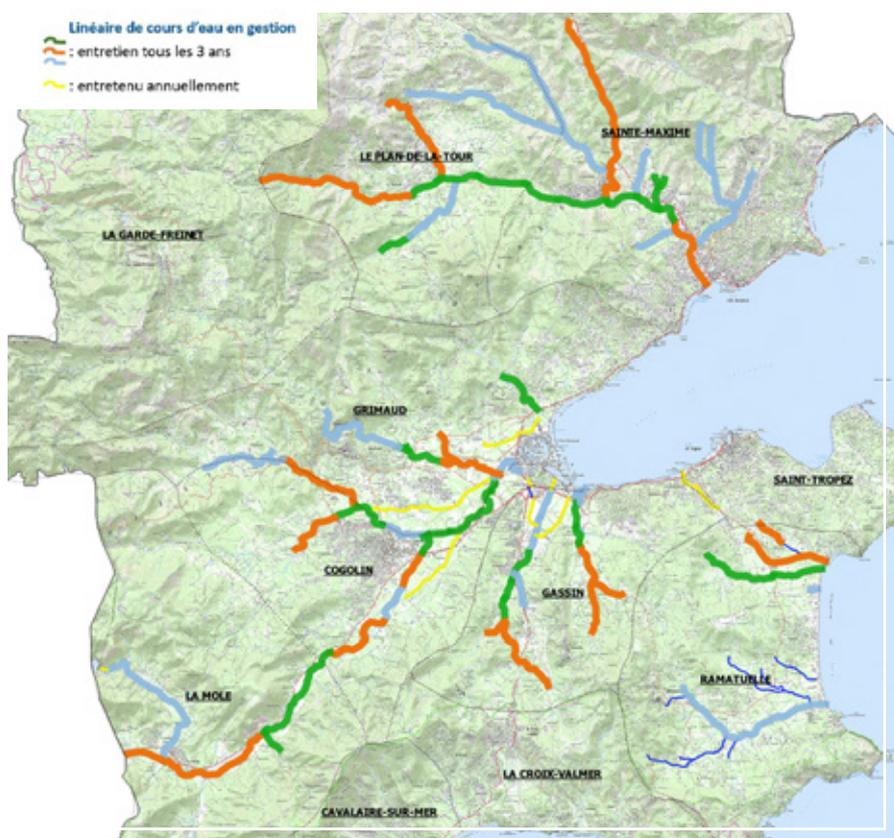
- Travaux d'entretien et de restauration et démarche Contrat de rivière

Chaque année, les travaux réguliers sont mis en œuvre par la Communauté de communes pour concilier la nécessité d'entretenir les berges et de limiter l'aggravation des inondations et la préservation des rivières du territoire. Ils permettent aussi d'améliorer l'écologie des cours d'eau, en traitant de manière particulière les espèces invasives (Cannes de Provence, Mimosas d'hiver, Ailantes, etc.), en favorisant les essences de rivière indigènes (Saules, Frênes, Aulnes, etc.). Ces actions permettent aussi d'apporter de précieux conseils aux propriétaires riverains, de suivre l'état des milieux aquatiques et de constater parfois des infractions supposées à la réglementation sur l'eau et les milieux aquatiques.

Sur l'année 2020, les travaux suivants ont été réalisés (en période hivernale)

- Bassin versant de la Giscle, près de 21 Km
- Bassin versant du Préconil, près de 20 Km
- Bassin versant du Bourrian et du Bélieu, près de 6 km
- Bassin versant de la Bouillabaisse, près de 1,6 km
- Bassin versant de Pampelonne, près de 5 km

L'ensemble des travaux ont été réalisés de l'automne 2020 au printemps 2021 à hauteur de 310 k€ TTC. Ces travaux sont financés par l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse à hauteur de 30 % des dépenses HT.



GESTION DES DÉCHETS



Depuis 2013, la Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez assure la collecte, le traitement et la valorisation des déchets ménagers et assimilés des douze communes membres. En 2016, elle a délégué le transport et le traitement via son adhésion au Syndicat Intercommunal de Transport et de Traitement des Ordures Ménagères de l'Aire Toulonnaise.

Après deux années d'augmentation en 2018 et 2019, l'année 2020 a été marquée par une forte baisse des tonnages pris en charge par le service, crise sanitaire oblige : au global -9 % sur l'année.

L'épidémie de COVID 19 a fortement impacté les activités du service, mettant un gros coup de frein aux actions d'animation, de sensibilisation et de prévention, puisque nous avons été contraints d'annuler bon nombre des événements initialement prévus (les semaines européennes du développement durable et de réduction des déchets notamment). Chacun a dû faire preuve de capacités d'adaptation pour

maintenir l'activité du service public de gestion des déchets et remettre en marche progressivement tous les services apportés aux usagers.

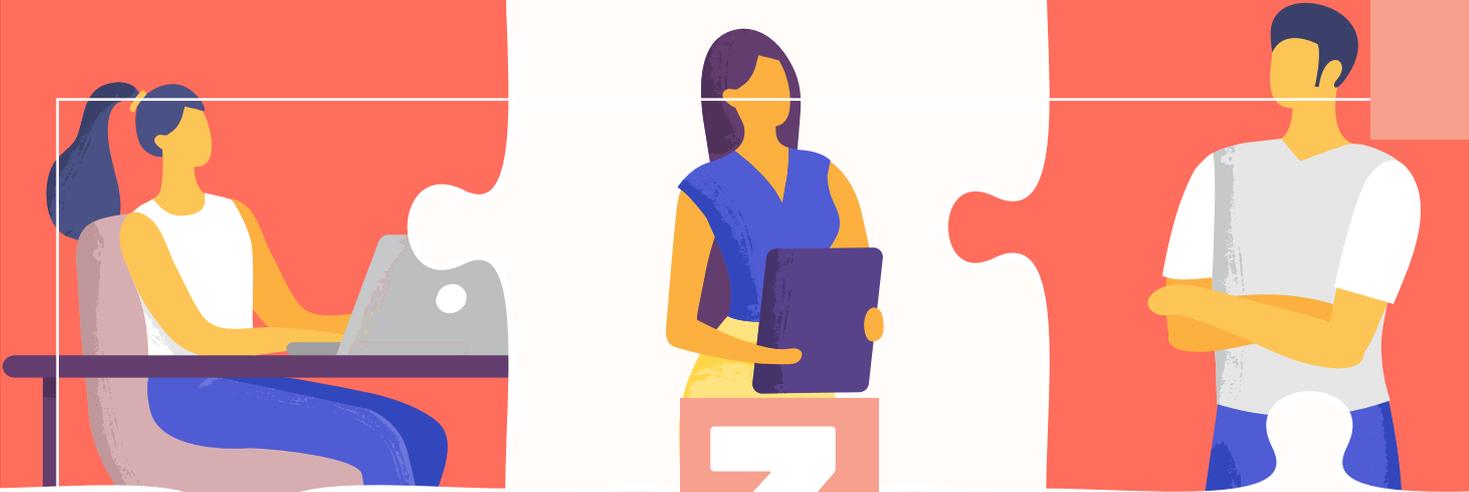
Durant le confinement du printemps, les fréquences de collecte ont été ajustées pour tenir compte de la baisse importante des tonnages liés à l'activité économique. L'analyse des tonnages a permis de quantifier l'impact des déchets d'activité économique, les ordures ménagères et le verre ayant baissé d'environ 40% pendant cette période.

Après la réouverture des activités début juin, la saison estivale qui s'en est suivie a été marquée par une fréquentation très importante du territoire et une concentration des tonnages sur cette période.

Malgré tout, les projets du service ont continué : attribution du marché de conception/réalisation de l'Ecopole,

lancement des marchés pour la réhabilitation des déchèteries, approbation du Programme local de prévention, mise en œuvre de conteneurs enterrés et semi-enterrés, organisation de la fête de la récup, distributions de composteurs et de poulaillers, formation des habitants et des agents municipaux au compostage et au paillage.

Enfin, les performances de valorisation atteignent 88% des déchets non dangereux non inertes sur l'année 2020 (soit 1% d'augmentation par rapport à 2019).



3

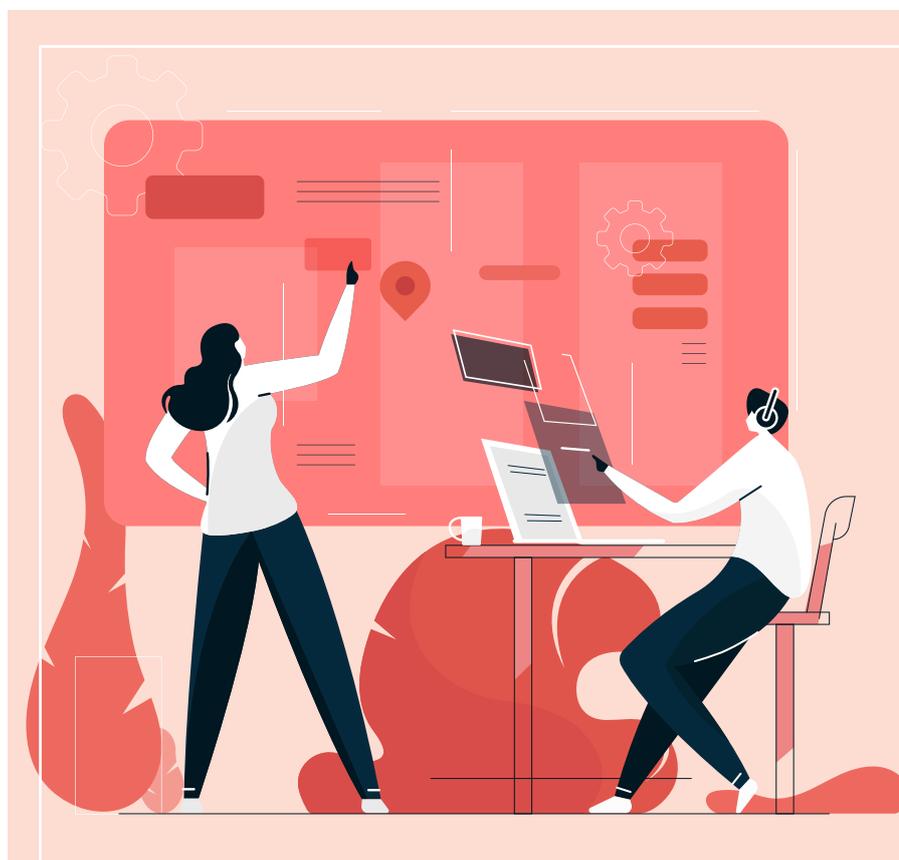


**LA COHÉSION SOCIALE
ET LA SOLIDARITÉ ENTRE
LES TERRITOIRES ET
LES GÉNÉRATIONS,
LA COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES ENGAGÉE**



LE SERVICE CRÉATION D'ENTREPRISES

Dans le cadre de sa compétence Développement Économique, la Communauté de communes soutient et accompagne les entreprises ainsi que les projets créateurs de richesses et d'emplois dans le golfe de Saint-Tropez.



- Renforcer l'ancrage du dispositif d'accompagnement territorial des entrepreneurs,
- Favoriser les synergies et les pratiques collaboratives par le regroupement dans un même lieu de différents acteurs afin de stimuler l'entrepreneuriat local,
- Développer avec complémentarité, l'ensemble des services de proximité aux entrepreneurs et porteurs de projets du territoire,
- Optimiser et renforcer la diversité et la qualité des réponses apportées en fonction des besoins des entrepreneurs. En 2021, une quinzaine d'organismes d'accompagnement et de financement d'entreprises sont présents à la Maison de l'Entreprise.

Le Service création d'entreprises permet :

- La rencontre entre tous les interlocuteurs créateurs d'entreprises, pour un accompagnement individuel de leurs projets.
- L'organisation d'ateliers et animations dédiés aux porteurs de projets.
- La mise en place d'une animation du réseau des professionnels et des entreprises du territoire.
- L'accueil de formations dédiées à l'entrepreneuriat et à la montée en compétences sur le territoire.

La Communauté de communes a souhaité disposer d'un service dédié à la création et reprise d'entreprises qui répond aux attentes des entrepreneurs, des porteurs de projets mais aussi des demandeurs d'emploi, afin qu'ils puissent bénéficier, en un même lieu, des services et des outils dont ils ont besoin. Piloté par la Direction du Développement Économique & de l'Aménagement du Territoire, le Service création d'entreprises a intégré les locaux de l'Hôtel communautaire pour conforter son ancrage territorial. Disposant d'une bonne connaissance du

tissu économique, le Service création d'entreprises est un acteur majeur de l'écosystème entrepreneurial local. Véritable plateforme partenariale et d'animation des synergies locales, le Service création d'entreprises fédère une multiplicité de partenaires publics et privés, tous impliqués dans le développement économique du Golfe de Saint-Tropez. Ainsi, elle contribue fortement à une mobilisation complémentaire des acteurs et opérateurs économiques du territoire pour :

CHEMINS DE RANDONNÉES

L'année 2020 a vu l'essor de la mission Chemins de randonnées communautaires. Si l'année 2019 a permis de rechercher une méthodologie de travail et de réaliser le balisage peinture d'un premier chemin de 20 km ; l'année 2020 a permis de confirmer que la méthodologie est réaliste et efficace afin de concrétiser les actions. De plus la mission a un réel écho positif auprès des communes.

CHIFFRES CLÉS

- **19 Km** de chemins entièrement balisés peinture et panneaux directionnels,
- **71 km** de chemins entièrement balisés à la peinture ; Les Panneaux directionnels seront posés au printemps 2021,
- **7 Communes** concernées par les 90 km de chemins communautaires,
- **23 Conventions signées** : autorisant le passage, le balisage et l'entretien.

DATES CLÉS

- **Décembre 2019** : 1^{er} chemin balisé peinture et débroussaillé, donc apte à recevoir du public,
- **Février 2020** : mise en place de la signalétique directionnelle et des panneaux de départ, à La Garde-Freinet, dans le Hameau de la Mourre (commune de La Garde-Freinet) et au Plan de la Tour,
- **Juillet 2020** : 70 km supplémentaires sont entièrement balisés à la peinture donc apte à recevoir du public,
- **Octobre-Décembre 2020** : commande de la totalité de la signalétique directionnelle pour 70 km de chemins,
- **Décembre-janvier 2021** : travaux d'entretien des chemins. Équivalent en linéaire de 3 km,

Avril-Mai 2021 : pose de la signalétique directionnelle. Donc 90 km de chemins balisés

Ensemble des chemins balisés en 2021 : 90 km

Débroussaillage et travaux sur l'assise du chemin afin de maintenir la sécurité

Tout au long de l'année des travaux de débroussaillage et de terrassement ont été réalisés sur les chemins de randonnées, avec l'accord préalable des communes et des propriétaires privés.

Le débroussaillage et l'élagage permettent de sécuriser le chemin. Lorsque le chemin n'emprunte pas une piste DFCI, le débroussaillage demandé doit simplement permettre d'emprunter sans risque le chemin à pied ou à vélo. Mais ces travaux doivent rester sobres et laisser au chemin un aspect nature.

Certains aménagements ont été réalisés pour sécuriser et faciliter le cheminement, telle la création de marches sur un talus :



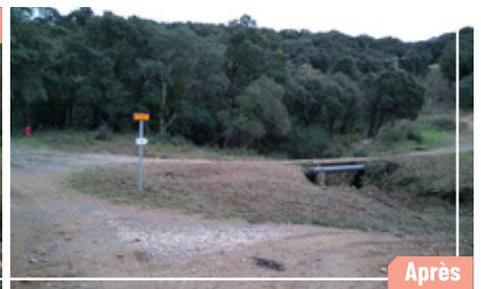
Avant



Après



Avant



Après



Pour faire suite aux travaux réalisés en 2019 (un pont et un lavoir à La Garde-Freinet) la passerelle des Gorgues au Plan de la Tour a été restaurée à son tour.

Cette petite passerelle de la fin du 19^e siècle, d'un mètre de large seulement, a la particularité de n'être empruntable que par des piétons et des deux roues. Elle permet aux Plantourians de traverser le Préconil pour se rendre à pied au village toute l'année.

Après



Promotion des chemins

Pour la promotion des chemins, un travail collaboratif étroit est mis en place avec la Direction de la communication. Ainsi après une première réalisation, en février 2020, de panneaux présentant le chemin initial entre La Garde-Freinet et le Plan de la Tour, une seconde ébauche est en cours de création, et qui sera ensuite déclinée au fur et à mesure de l'aménagement des chemins. L'ensemble du territoire et des chemins y sera présenté.

Balissage à la peinture de 70 km de chemins

Entre juin et juillet 2020, les 70 km de chemins communautaires restant ont été balisés à la peinture.

Pose de la signalétique directionnelle

En mai 2021, une centaine de poteaux et plus de 190 flèches directionnelles ont été installées sur l'ensemble des 90 km de chemins gérés par la communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez.

Une carte sur mesure

Cette carte réalisée par la société Actual, présente notre territoire en relief et avec des dessins simples et réalistes des villages, zones d'activités, collines, cours d'eau, ports et principaux hameaux et plages. Les données ont été soumises à validation auprès des divers services compétents : forêt, cours d'eau, littoral...



Pendant

Avant



HABITAT

Soucieuse de proposer un logement pour tous, la Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez a adopté en juillet 2020 son premier Plan Local de l'Habitat (PLH). Ce dernier se veut volontariste notamment en termes de programmation de logements sociaux alors que la Communauté de communes n'est pas soumise à l'article 55 de la loi Solidarité et Renouvellement Urbain.

Le PLH expose les orientations retenues sur le territoire communautaire en matière de politique locale de l'habitat et précise les axes d'intervention majeurs, leurs principes et objectifs. Ainsi, 3 objectifs principaux ont été définis :

- proposer une offre de logements neufs attractive et abordable pour la population permanente,
- adapter et valoriser le parc existant pour favoriser l'occupation en résidence principale,

- répondre aux besoins en logement spécifiques et hébergements,
- donner les moyens à la Communauté de communes de mettre en œuvre les actions du PLH et suivre ses résultats.

Dans ce contexte, la Communauté de communes s'est lancée dans la mise en œuvre de la réforme des attributions avec une délibération actant la création de sa

Conférence Intercommunale du Logement (CIL), de la Convention Intercommunale d'Attribution (CIA) et du Plan Partenarial de Gestion de la Demande et d'Information du Demandeur (PPGDID). Ces documents stratégiques ont pour objectif d'assurer une plus grande transparence dans la gestion de la demande et des attributions et de faciliter l'information du demandeur.

TERRITOIRE NUMÉRIQUE SOLIDAIRE

Acquisition de matériel nomades, permettant notamment le télétravail diminuant les déplacements.

Mise en place de solution de visio et d'écrans dans les salles de réunions permettant de diminuer les déplacements.

Centralisation des impressions en supprimant les imprimantes de bureau et généralisant les copieurs mutualisés (9 machines sur l'Hôtel communautaire).

Nouveau marché privilégiant les copieurs recyclés sur les sites peu consommateur.

Allongement de la durée de vie des PC de la Communauté de communes de 5 à 7 ans en remplaçant le disque dur.

Dématérialisation des convocations aux assemblées, marchés publics, des dépenses budgétaires, moins de papier ou envoi postal.

Mise en place du paiement en ligne permettant de diminuer les envois, le traitement de chèques ou espèces.

Déploiement progressif d'un standard téléphonique unique sur l'ensemble des sites de la collectivité.

LE CONSERVATOIRE DE MUSIQUE ET DE DANSE AU SERVICE DE LA COHÉSION SOCIALE

Le Conservatoire, au regard ses missions, assure un rôle important dans la mise en place d'actions et de dispositifs qui renforcent la cohésion sociale, grâce notamment aux cursus/parcours et manifestations publiques (spectacles, concerts, représentations, auditions, etc.) qui intègrent des élèves de différents

milieux sociaux et de générations multiples.

En outre, l'organisation des activités est pensée sur l'ensemble du territoire autour de dispositifs qui favorisent et renforcent une volonté de même accessibilité des usagers en fonction de l'éloignement de la commune de domiciliation.

Le croisement des populations inscrites en musique et en danse est un outil fort qui participe à la cohésion sociale.

L'accueil des enfants en situation de handicap, axe central du futur projet d'établissement, représente un atout majeur pour atteindre cet objectif.

Essor de la communication environnementale

Le Pôle Administratif du Conservatoire déploie depuis plusieurs années l'utilisation des applications et supports numériques pour sa communication externe en direction des publics et usagers mais aussi en interne au sein de l'équipe pédagogique.

Par ailleurs, nous incitons régulièrement les enseignants et les élèves à réduire au maximum l'utilisation des partitions papier, à utiliser d'une manière responsable les climatisations et luminaires dans les différentes salles de cours.



EMPLOI ET FORMATION

La Communauté de communes a développé les emplois depuis 2013 en passant de 105 agents à 198 agents au 31 décembre 2020 avec une quasi parité de ses effectifs : 44,5% Femmes et 55,5% Hommes. Elle privilégie les postes permanents (193) et il y a très peu d'agents à temps non complet (11 agents exclusivement dans la filière d'enseignement artistique).

99 agents interviennent plus spécifiquement sur les questions environnementales et développement durable, répartis selon l'organigramme de la Communauté de communes au sein de trois pôles :

Pôle environnement

- Direction déchets ménagers et assimilés (service collecte, déchèteries, ambassadeurs du tri, écopole) : 54 agents,
- Service cours d'eau : 7 personnes,
- Services espaces maritimes : 8 personnes,
- Service forêt : 8 personnes,
- Service GEMAPI Maritime : 2 personnes.

Pôle eau et assainissement non collectif

- 11 agents

Pôle développement économique et aménagement du territoire

- 9 personnes

Dans sa politique des Ressources Humaines, la Communauté de communes favorise la mobilité interne de ses agents et développe l'acquisition de nouvelles compétences au travers d'un plan de formation (budget moyen 71 000 euros en 2020 dont 50% en cotisation CNFPT). Le plan de formation (132.5 jours de formation en 2020) est établi à l'issue du dispositif d'entretien annuel prenant en compte les demandes exprimées par les agents et les services. Les agents ont accès au catalogue de

formation du CNFPT et peuvent exprimer leurs demandes directement auprès de leur hiérarchie. Les formations concernent l'adaptation des compétences au poste de travail mais aussi plus largement des formations visant à développer l'employabilité des agents via une « culture territoriale », l'accompagnement mobilité et l'accès à des préparations concours ou examens.

Des actions du plan de formation sont en lien avec l'environnement : formation de maître composteur, l'appréhension des risques industriels, l'ingénierie des digues fluviales, la météorologie sur les comportements orageux, le droit de l'urbanisme, exploitation d'usine de potabilisation...

En 2020, la Communauté de communes a recruté un chargé de mission GEMAPI maritime afin de traiter les problématiques d'érosion, avec l'appui de compétences des communes membres dans le cadre de la mutualisation.



MISSION LOCALE

La Communauté de communes est membre de la Mission Locale du Golfe de Saint-Tropez et du Pays des Maures. Cette association « loi 1901 » qui réunit les élus locaux, les services de l'Etat, les acteurs socio-économiques et les associations qualifiées, a pour objet de faciliter l'accès à l'emploi et à la formation des jeunes, âgés de 16 à 25 ans, en difficulté d'insertion.

Son action est encadrée par la Charte nationale des missions locales et se caractérise par l'accompagnement d'un peu plus de 1 500 jeunes en faveur de leur insertion professionnelle. Les actions sont à la fois sociales et professionnelles. La Mission locale travaille avec de nombreux partenaires et notamment le pôle emploi.

Le projet de budget 2021 de la Mission Locale, présenté au Conseil d'Administration du 04 décembre 2020, s'élève à 608 593€.

La Mission Locale reçoit, en complément de la Communauté de communes, des subventions de l'Etat, la Région, le Département et Pôle Emploi dans le cadre de ses différentes actions.

Après délibération du Conseil communautaire du 30 juin 2021, le montant de la participation de la Communauté de communes au fonctionnement de la Mission Locale au titre de l'exercice 2021 s'élève à 210 165€.

Afin de permettre à la Mission locale de faire face à ses dépenses dès le début de l'année 2021 jusqu'au vote du budget principal 2021 de la Communauté de communes, l'EPCI avait accordé lors du Conseil communautaire du 10 décembre 2020 une avance d'un montant de 100 000 € qui sera déduite du montant de la participation 2021.

Les dispositifs de la mission Locale :

- PACEA : 610 bénéficiaires dont 361 nouveaux en 2020,
- PPAAE : 448 jeunes accompagnés dont 246 nouveaux en 2020,
- Parrainage : 30 bénéficiaires,
- Garantie jeune : En partenariat avec la Mission Locale Est-Var.

La Mission Locale couvre les 12 communes du Golfe, avec des permanences dans les villes suivantes :

- Cavalaire-sur-Mer,
- La Croix Valmer,
- Sainte-Maxime,
- Le Plan de la Tour,
- Saint-Tropez.

SCOT

Suite à la suspension par le Préfet du caractère exécutoire du SCOT approuvé le 2 octobre 2019, un travail important d'analyse a été mené afin de déterminer à la fois quels éléments nécessitent d'être modifiés dans le projet et quelle est la procédure la plus adaptée afin de répondre aux attentes des services de l'Etat.

La Communauté de communes a ainsi décidé d'engager une procédure de modification de droit commun du SCOT, procédure qui doit aboutir au premier trimestre 2022. Afin de construire un projet de modification répondant aux sollicitations du Préfet, un travail méthodologique a

été conduit en partenariat avec l'Agence d'Urbanisme de l'Aire Toulonnaise et du Var (Audat.var) sur les points suivants :

- la conformité avec la loi ELAN, notamment la définition, les critères d'identification et la localisation des agglomérations existantes et des secteurs déjà urbanisés ;
- l'application de la loi Littoral, notamment la notion d'extension de l'urbanisation, la délimitation des espaces proches du rivage et l'identification des coupures d'urbanisation ;

- la croissance démographique et l'habitat ;
- la consommation d'espace.

Ces travaux doivent être partagés avec les élus ainsi que les services de l'Etat afin d'aboutir à un projet de modification répondant à leurs attentes et aux enjeux du territoire.

PLAN PAYSAGE

L'élaboration du Plan Paysage du Golfe de Saint-Tropez s'est poursuivie avec la réalisation et la finalisation du Diagnostic Paysager. Ce premier document qui présente un historique de la construction des paysages du Golfe, propose une approche innovante des entités paysagères avec une notion de transversalité qui apporte un complément aux travaux réalisés dans le cadre de l'Atlas des Paysages. Ce diagnostic constitue la première étape du projet et doit encore faire l'objet d'échanges et de partages afin d'engager des réflexions

sur les orientations paysagères et les actions à mener en termes de valorisation et de préservation des paysages.

Par ailleurs, la maquette du territoire au 1:20000, réalisée en bois peint et représentant un élément central de l'animation de ce Plan Paysage, a été fabriquée et livrée à l'Hôtel communautaire où elle est exposée dans la Salle Martine-Canapa.

La découpe a été réalisée au Fab Lab du Lycée de la Grande Tourrache et son

assemblage par l'Atelier Locus-Paysages, cabinet d'études mandataire sur le projet de Plan Paysage.

Cette maquette, qui représente le golfe de Saint-Tropez, constitue un support d'échanges et de partages puisqu'elle permet d'y projeter des images, vidéos, cartes, animations, interviews, etc. sur toutes les thématiques possibles du territoire.

TRANSPORT SCOLAIRE

Depuis la rentrée scolaire de septembre 2019, la Région applique la règle des 3 kilomètres (distance minimum entre le domicile et l'établissement) pour définir les élèves ayant droit aux transports scolaires. La Communauté de communes ayant souhaité maintenir ce service pour les non ayants droit, il a été décidé la prise en charge totale des coûts (93 357 euros HT par an) pour le maintien des dessertes suivantes :

- **Ligne 7764 :**
 - Saint-Tropez > collège Moulin Blanc de Saint Tropez « Les Platanes »
 - Coût : 34 920,06 euros HT
- **Ligne 7758 :**
 - Roquebrune > écoles et collège de Sainte Maxime « Le Couloubrier »
 - Coût : 22 877,52 euros HT
- **Ligne 7752 :**
 - Cogolin > collèges de Cogolin
 - Coût : 35 558, 54 euros HT

PRISE DE COMPÉTENCE MOBILITÉ

Par délibération du 24 février 2021, le Conseil communautaire a décidé de prendre la compétence « organisation de la mobilité ». Conformément à la loi, les communes ont été saisies afin de délibérer sur cette prise de compétence par la Communauté de communes. Sept communes organisent des services de transports urbains, navettes saisonnières, transports scolaires. Au moment de la prise de compétence, les services de mobilité se détaillent ainsi :

- Délégation de service public (Sainte-Maxime),
- Contrat de prestation de service plus ou moins formalisé,
- Simple bon de commande sur devis,
- Contrat annuel,
- Marché pluriannuel.

Régie directe avec des équipes de chauffeurs et des véhicules calibrés et partagés afin de répondre à une multitude de services et de population, des amplitudes d'horaires différentes

Pour l'année 2021 et 2022, la Région continuera à assurer la gestion des 2 lignes régulières internes au territoire, tandis que les communes ne disposant pas de DSP bénéficieront d'une délégation de gestion.

An illustration featuring several hands of different colors (blue, orange, red, green) holding a brown tree trunk. The hands are wearing various accessories like bracelets, a watch, and a necklace. The background consists of soft, rounded shapes in shades of purple and white.

4

L'ÉPANOUISSEMENT

DE TOUS LES ÊTRES HUMAINS,

LA COMMUNAUTÉ

DE COMMUNES ENGAGÉE

LES RESSOURCES HUMAINES

La Communauté de communes prend en compte les conditions de travail des agents au travers de sa politique de prévention des risques qui se traduit par des actions de formation en hygiène sécurité représentant 30% des dépenses de formation en 2020 mais également des actions sur le cadre de travail.

Les agents sur des postes administratifs ont été dotés de souris ergonomiques et claviers sans fils, et – selon les besoins – de 2 écrans d'ordinateurs. Un second vestiaire a été installé sur le site de l'atelier mécanique. Une procédure de défense des agents suite à des attaques sur les réseaux sociaux a été mise en place.

L'année 2020 a été marquée par la crise sanitaire qui a orienté les formations sur

des thématiques visant à accompagner la hiérarchie et les agents :

- l'organisation et la gestion de son temps en période de crise sanitaire,
- la communication bienveillante : un outil indispensable du manager,
- le management à distance.

En décembre 2020, la Communauté de communes a mis en place le « forfait Mobilité » pour ses agents visant à favoriser les déplacements doux et le covoiturage. : 14 agents en ont bénéficié pour un coût de 1400 euros.

LE CONSERVATOIRE INTERCOMMUNAL DE MUSIQUE ET DE DANSE

La nature même de l'activité d'un établissement d'enseignement artistique est l'un des outils essentiels à l'épanouissement de chaque être humain. En effet, la pratique de la musique et de la danse participe au développement de compétences indispensables dans le processus de construction des jeunes enfants et des ado-

lescents : discernement, sens de l'écoute, confiance en soi, réflexion, ouverture d'esprit, tolérance...

Le projet pédagogique prend appui sur cette volonté et cet objectif fondamental : l'épanouissement de tous au travers de chacun...



The illustration depicts a vibrant, green-themed cityscape. In the background, there are stylized buildings, including one with solar panels on its roof. A train is visible on the right side. In the foreground, a woman in a yellow dress is riding a scooter, and a man in a green shirt is walking a dog in a park. The overall scene is bright and positive, representing a sustainable and engaged community.

5

LA TRANSITION VERS

UNE ÉCONOMIE CIRCULAIRE,

LA COMMUNAUTÉ

DE COMMUNES ENGAGÉE

LE PROJET ALIMENTAIRE DU GOLFE DE SAINT-TROPEZ

Le « Projet Alimentaire du Golfe de Saint Tropez » doit faire émerger une vision concertée et partagée autour des questions agricole et alimentaire d'un territoire. Il met en œuvre des actions multi acteurs transversales, aux filières et aux secteurs d'activité qui interviennent dans l'alimentation. Il poursuit l'ambition de créer un cercle alimentaire vertueux, où les productions agricoles locales satisfont au mieux les besoins locaux.

Il est fondé sur trois axes

- **Axe 1 :** Développer une production alimentaire locale
- **Axe 2 :** Faciliter l'accès à la production locale et sa mise en marche
- **Axe 3 :** Développer un cercle alimentaire « vertueux »

Il comporte 3 actions phares

- **Axe 1 :** Projet Patronne,
- **Axe 2 :** Outil commercial collectif,
- **Axe 3 :** Réseau des cantines du territoire.

Ce projet est labellisé par l'État :



Le projet « La Patronne »

- Une propriété intercommunale, agricole et forestière, d'une centaine d'ha, sur la commune de la Mole. La propriété a été acquise en 2019 avec l'intention affirmée de fournir les cantines du territoire (loi EGALIM).
- La propriété offre 15 ha agricoles et une bastide de 350 m², à réhabiliter.
- Elle se situe en périmètre rapproché de captage d'une nappe alluviale dans laquelle la Communauté de communes puise une part importante de son alimentation en eau. Elle offre un environnement et une biodiversité importante. Les projets de mise en valeur agricole visent des productions qualitatives et agro - écologiques.

Les objectifs de la Communauté de communes à travers ce projet

- Approvisionner les cantines scolaires du territoire,
- Diversifier l'agriculture locale (maraichage / caprin laitier / ovin viande / volaille et œufs / arboriculture),
- Accueillir et montrer les pratiques, la culture agricole locale aux scolaires, habitants, touristes,
- Accompagner l'installation des porteurs de projets agricoles et alimentaires.





Trois phases successives

- Étude de potentiel agronomique (réalisée – conclusions rendues fin 2019),
- Étude de définition du modèle juridico économique (réalisée – conclusions rendues en avril 2020) – définition des contrats qui permettent de préserver les intentions de la Communauté de communes et qui soient motivant pour les porteurs de projet.
- Mise en œuvre opérationnelle (en cours de lancement).

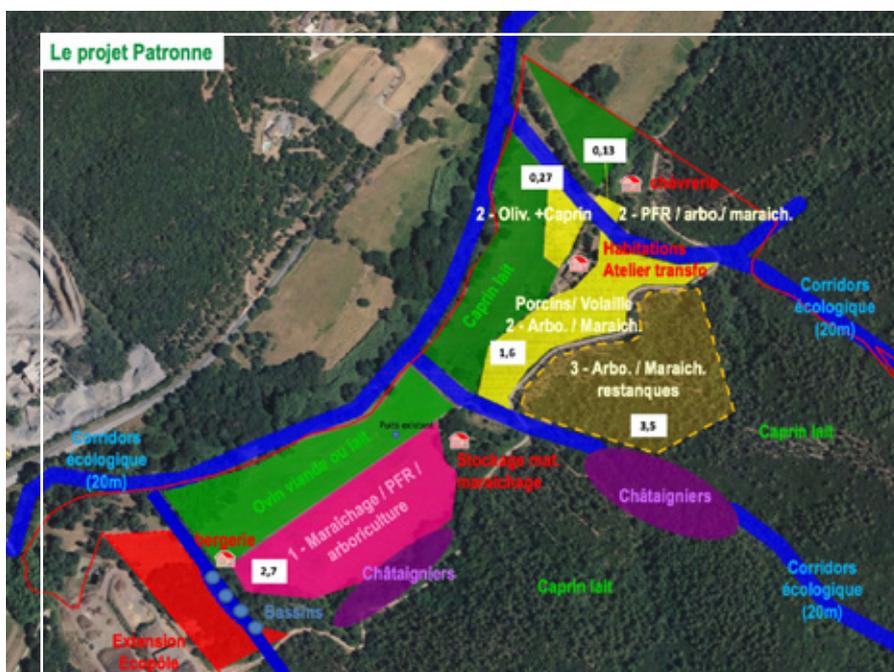
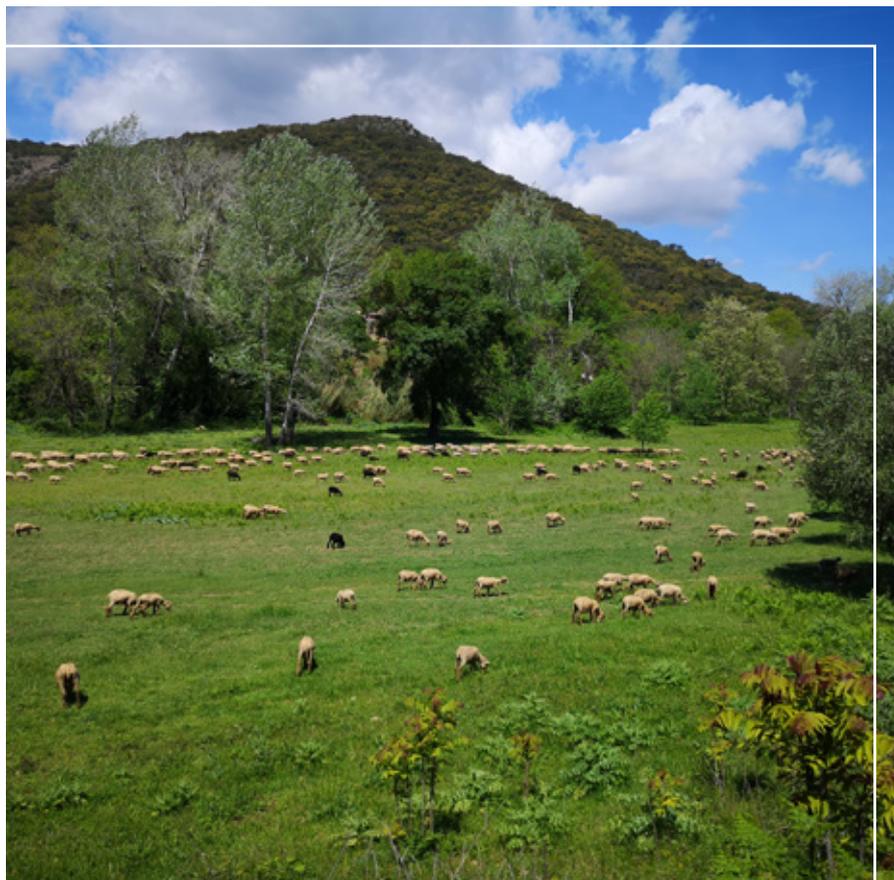
Le « réseau des cantines du territoire »

Structure informelle destinée à rassembler les acteurs de la restauration hors domicile du Territoire et tenter de les fédérer pour infléchir collectivement de nouvelles pratiques et de nouveaux outils ainsi que des solutions mutualisées, en particulier sur :

- les questions liées à l’approvisionnement en denrées alimentaires (EGALIM) : approvisionnements locaux, produits bios, achats mutualisés... ;
- les questions liées aux bonnes pratiques en matière d’éducation alimentaire et de lutte contre le gaspillage, réduction des déchets, etc.

C’est un espace de discussion, de concertation, de formation et d’animation qui doit faire progresser collectivement des acteurs majeurs de l’alimentation du territoire. Ce réseau doit permettre d’agir plus efficacement sur le levier de la commande publique pour mettre en œuvre des pratiques alimentaires plus vertueuses sur le territoire.

NB : La mobilisation des correspondants des cantines scolaires du territoire est presque complète, elle se poursuivra ultérieurement avec d’autres acteurs de la Restauration Hors Domicile (RHD) : maisons de retraite, pôle de santé, etc.



GESTION FORESTIÈRE : PROTECTION ET ENTRETIEN DE LA FORÊT CONTRE LES INCENDIES

- **Élaboration et mise en œuvre de la politique de valorisation et protection de la forêt** : gestion du PIDAF (Plan Intercommunal de Débroussaillage et d'Aménagement Forestier), complété par son dispositif de cloisonnement constitué de coupures agricoles, pastorales ou forestières ;
 - **Création et mise aux normes des ouvrages stratégiques** créés pour la lutte contre l'incendie en conformité des normes définies par la Délégation à la Protection de la Forêt Méditerranéenne. Les ouvrages doivent posséder des pistes, points d'eau, aires de retournement, signalétique adaptée, etc.
 - **Maintien en conditions opérationnelles des ouvrages** par l'entretien tous les 4 ans des zones d'appui ; la réfection régulière des pistes ; le repositionnement et l'entretien des citernes et barrières D.F.C.I. ; la mise à jour de la signalétique ;
 - **Élaboration et mise en œuvre d'une politique d'interface habitat – forêt** : Réalisation de 50 mètres supplémentaires de débroussaillage au-delà des 50 mètres imposés par l'arrêté préfectoral des obligations légales de débroussaillage dont les critères retenus sont :
 - Les zones d'habitat dense défini dans le cadre du modèle d'occupation du sol du Scot (MOS),
 - La prise en compte de la vulnérabilité de ces zones au vu du risque incendie (exposition au vent, type de végétation, historique des incendies ...);
 - **POPI** : Plan d'Orientation Pastorale Intercommunal,
 - Complémentarité entre les activités d'élevage et l'entretien des coupures ;
 - Convention de pâturage en sous-bois pour la défense forestière contre l'incendie ;
 - Mise en place de débroussaillage permettant l'augmentation de certaines coupures D.F.C.I. (renforts pastoraux) ;
 - Aide aux éleveurs par la création de retenues collinaires et passages canadiens ;
 - **Elaboration de servitude D.F.C.I.** pour assurer la pérennité des axes stratégiques ;
 - **Mutualisation** : Lorsque l'intérêt communautaire n'a pas suffi au niveau d'exigence de certaines communes, la régie du service Forêt – pour l'exercice de ses compétences – réalise des travaux complémentaires par le biais d'une convention de mise à disposition de services d'utilité commune (uniquement pour des travaux mécaniques) ;
 - **Organisation** de visites de chantiers avec les élus, réception de travaux, Comité de Massifs avec les partenaires techniques et financiers ;
 - **Définition** de préconisations environnementales avec la Réserve Naturelle Nationale, les naturalistes (tortue d'Hermann), la DDTM (Natura 2000) ;
 - **Rencontre** avec les propriétaires forestiers et le monde sylvicole (ASL, ONF, etc.);
 - **Suite à l'obtention** de la DIG relative aux travaux interface, les travaux se poursuivent avec des réalisations qui arrivent à leur terme dans les sites où subsistent des contraintes environnementales.
- Afin de préserver les zones ou espèces protégées (site Natura 2000, Réserve Biologique Intégrale, site référencé tortue d'Hermann, SILENE Flore), les travaux sont adaptés :
- **Travaux de débroussaillage** réalisés exclusivement en manuel ;
 - **Travaux de débroussaillage** à éviter hors période de floraison lorsque des fleurs rares sont répertoriées ;
 - **Travaux mécaniques** réalisés l'hiver lorsque la tortue hiberne, etc.
 - **Les contraintes** sont lourdes, mais le Service Forêt s'est adapté.
- Les travaux effectués dans le cadre du POPI (Plan d'Orientation Pastorale Intercommunal) trouvent toute leur place au sein du territoire permettant ainsi d'accroître le dispositif de maillage D.F.C.I. Un échange constructif a lieu entre les techniciens forêts de la Communauté de communes et l'ensemble des éleveurs :
- Débroussaillage + ensemencement réhabilités ;
 - Création et réhabilitation de points d'eau ;
 - Création de passages canadiens ;
- **Entretien de la signalétique D.F.C.I.**, ainsi que de toutes les citernes et barrières D.F.C.I. afin de répondre au guide relatif aux équipements, mais surtout de permettre à tous les services du SDIS d'intervenir dans des conditions les plus confortables sur les coupures de combustibles.
 - **La mise aux normes** des coupures de combustible devient récurrente afin de répondre au guide des équipements D.F.C.I. Tous les bois abattus sont valorisés soit par le propriétaire, soit par le prestataire qui intervient.

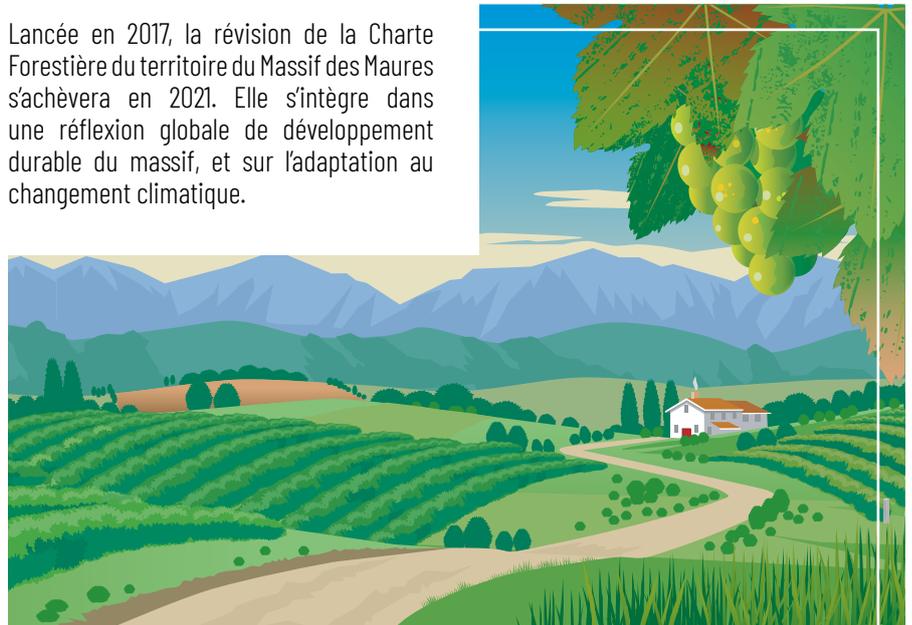
GESTION FORESTIÈRE ET DÉVELOPPEMENT AGRICOLE

Une charte forestière : Ce document est un authentique et ambitieux projet d'aménagement et de développement durable afin d'affirmer la renaissance du massif des Maures en tant que lieu de vie et d'activités. Elle permet aux décideurs d'avoir une réflexion partagée en termes de politique forestière.

Portée par le Syndicat Mixte du massif des Maures, elle a pour vocation de développer et concilier les différents usages / fonctions de la forêt, en lien avec les changements climatiques :

- Fonction économique : production de bois (bois d'œuvre, bois-énergie) et autres produits de la forêt (liège, châtaigne) ;
- Fonction environnementale : protection de la biodiversité ;
- Fonction sociale : paysage, accueil du public ;
- Protection contre les risques naturels, protection de la ressource en eau.

Lancée en 2017, la révision de la Charte Forestière du territoire du Massif des Maures s'achèvera en 2021. Elle s'intègre dans une réflexion globale de développement durable du massif, et sur l'adaptation au changement climatique.



TOURISME DURABLE

- Optimisation des quantités de documents édités chaque année et déploiement des outils numériques à destination des visiteurs et des professionnels.
- Sensibilisation des professionnels du tourisme à s'engager dans des démarches de Slow Tourisme.

ÉCONOMIE CIRCULAIRE ET COMPOSTAGE

Les Ambassadeurs du Tri, à travers leurs actions, concourent à atténuer et prévenir les effets préjudiciables sur l'homme et à l'environnement. Ils déploient des actions pour inciter la population à trier ses déchets, à composter, à déposer en déchèteries. Ils permettent une prise de conscience des habitants et des vacanciers. Une autre action emblématique a été mise en œuvre : la distribution de poulaillers.

Ces actions de communication et d'accompagnements sont indispensables à la bonne utilisation des outils mis en œuvre par la Communauté de communes et au maintien d'une dynamique positive et participative chez les administrés.

Au total, ce sont 4 069 personnes qui ont été sensibilisées en 2020 au travers des actions de proximités menées par nos Ambassadeurs du Tri.

- Promouvoir et développer le compostage
- Compostage individuel
 - Orientation stratégique / Enjeux
 - Réduction des tonnages de biodéchets et déchets végétaux (structurant) pris en charge par la Communauté de communes: limitation des coûts de collecte et de traitement.
 - Réduction des volumes de déchets à la source.
 - Promotion du compostage individuel comme moyen de traitement et comme outil de sensibilisation des administrés face au devenir des déchets et à l'impact des gestes de tri pour l'environnement.
- Indicateurs d'activité
 - 1913 composteurs distribués depuis 2017 dont 200 en 2020,
 - 6,92% des ménages dotés,
 - 2 sessions de formations compostage-paillage réalisées, dont 1 en 2020,
 - 22 personnes formées, dont 7 en 2020,
 - 251 tonnes de déchets évitées.

COMMUNICATION ET ÉDUCATION À L'ENVIRONNEMENT ET AU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DÉMARCHÉ CONTRAT DE RIVIÈRE

Dans le cadre de ses missions, la Direction de la Communication relaie toutes les actions en matière de développement durable mises en place par les services de la Communauté de communes auprès des entreprises, des partenaires et des habitants du territoire.

Notons par ailleurs que la Direction de la Communication s'est engagée, dans le cadre de la démarche Cit'ergie, à faire

uniquement appel à des producteurs et artisans locaux pour l'organisation des événements et réceptions de la Communauté de communes.

Dans le cadre de l'appel d'offre lancé au printemps 2021 pour les impressions, 10% de la note finale concernait l'engagement environnemental du prestataire. L'imprimeur retenu est basé dans le Var et est engagé dans de nombreuses démarches

de labélisation et de certifications : normes ISO 9001 et ISO 14001, Label Imprim'Vert, labels PEFC et FSC, etc.

Pour chaque commande d'outils et supports de communication, il est demandé aux prestataires de trouver la meilleure solution possible pour limiter le volume et l'impact écologique des emballages.



Enfin, la Direction de la Communication fournit un effort constant pour adapter au plus juste les quantités nécessaires de documents imprimés, afin d'éviter de mettre au pilon des exemplaires périmés.

Concernant la sensibilisation et l'éducation à l'environnement, 13 classes du territoire avaient bénéficié, au cours de l'année 2018 / 2019, du dispositif d'accompagnement

scientifique destiné à faire connaître aux écoliers les enjeux de la gestion de l'eau et des milieux aquatiques avec le partenariat de l'Education nationale. Malheureusement, l'année 2020 et l'apparition de la crise sanitaire ne permettaient pas de réaliser les interventions au sein des classes, il a donc été décidé de reporter ce dispositif à la rentrée 2021 en l'enrichissant des autres thématiques environnementales du territoire.

De son côté, le service Espaces maritimes a pu maintenir une partie de ses activités de sensibilisation. Bien que la planification des interventions en période estivale ait tardé à se mettre en place, le résultat final est plutôt correct, au regard des contraintes sanitaires.

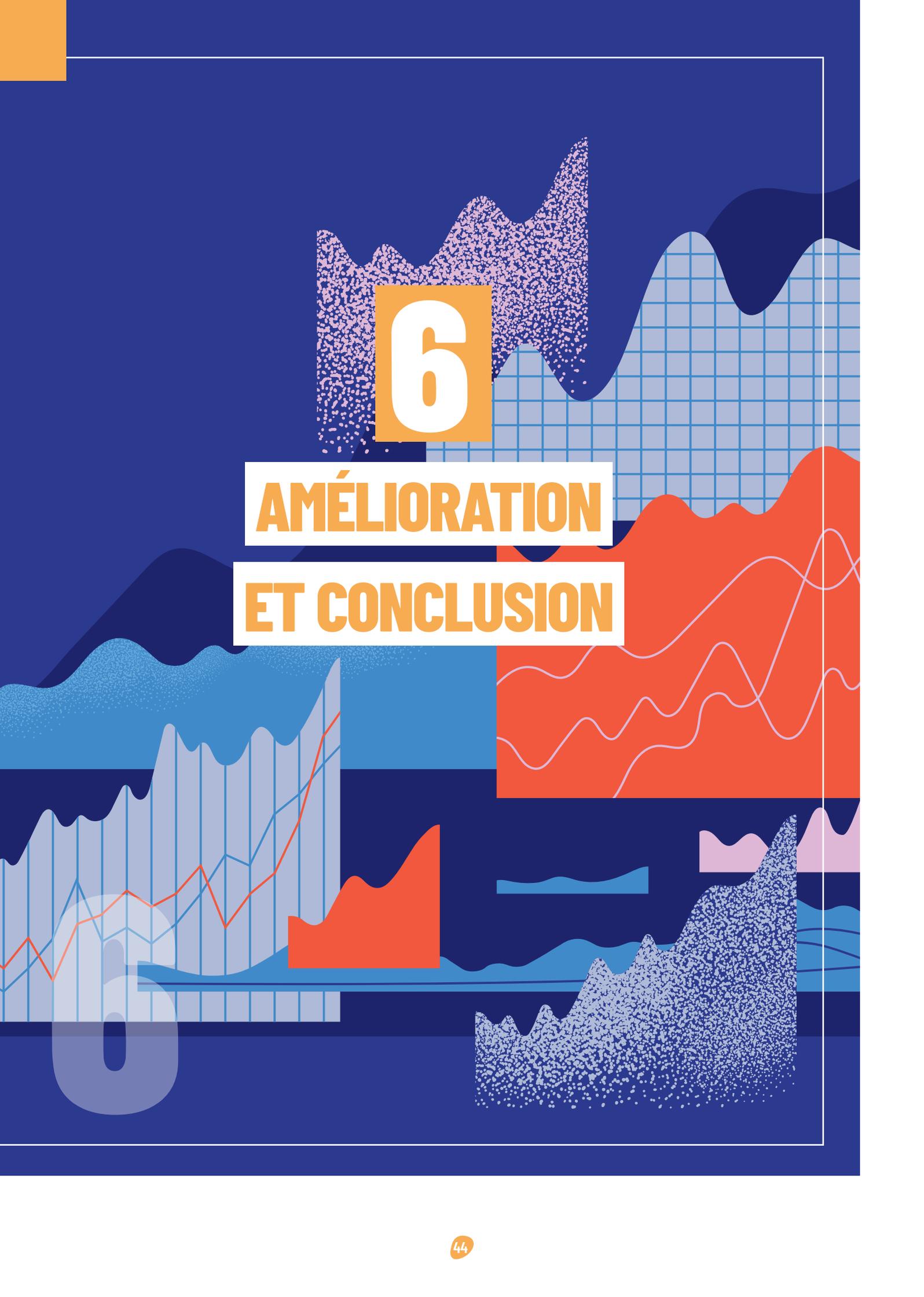
TABLEAU DE SYNTHÈSE DE FRÉQUENTATION DES ACTIONS DE SENSIBILISATION

PUBLIC (ACTIONS)	NB DE PERSONNES SENSIBILISÉES	NB INTERVENTIONS	TEMPS AGENT CONSACRÉ A L'ANIMATION EN H
Jeune public (animations scolaires et périscolaires)	491	30	54
Grand public estival (diaporamas)	133	8	16
Grand public estival (stands)	645	24	119
Grand public estival (visites guidées de sentiers marins)	248	44	88
Grand public estival (sentiers marins en autonomie)	≈8000	0	0
Plaisanciers (campagne Ecogestes Méditerranée)	370	24	180
TOTAL	9887	130	457

ACTIONS EN INTERNE PÔLE TECHNIQUE/ MAINTENANCE

Les services techniques internes se sont renforcés techniquement afin de prendre en direct de nouvelles compétences (détection incendie, portail automatique ...) afin de limiter les déplacements des entreprises ».





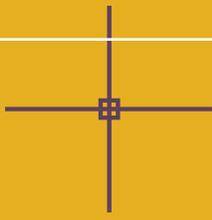
6

**AMÉLIORATION
ET CONCLUSION**



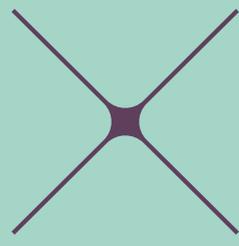
La Communauté de communes connaissant la valeur environnementale du territoire est engagée depuis toujours dans le développement d'actions de développement durable. En effet, le territoire devant s'adapter en permanence à de nouvelles conditions climatiques, sociales et économiques, d'importants moyens sont ainsi mis œuvre en ce sens chaque année.

Pour conclure, la démarche de labellisation Cit'ergie lui permet d'apporter des réponses collectives et cycliques pour ses propres agents. La sobriété énergétique est au cœur du travail quotidien du pôle technique. C'est aussi l'opportunité de travailler au quotidien le bien-être des agents sur leur lieu de travail par la réflexion collective autour d'actions de réduction des déplacements pendulaires et la création d'un groupe de travail technique.



7

GLOSSAIRE



CCGST :

Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez

DFCI :

Défense des Forêts Contre les Incendies

PCAET :

Plan Climat Air Energie Territorial

EnR&R :

Energie Renouvelable et de Récupération

PIDAF :

Plan Intercommunal de Débroussaillage et d'Aménagement
Forestier

POPI :

Plan d'Orientation Pastorale Intercommunal

SCoT :

Schéma de Cohérence Territorial

SRADDET :

Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et
d'Égalité des Territoires



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU GOLFE DE SAINT-TROPEZ

Hôtel communautaire - 2, rue Blaise-Pascal 83310 COGOLIN

Téléphone : 04 94 55 70 30 - Fax : 04 94 54 56 39

Email : contact@cc-golfedesainttropez.fr

www.cc-golfedesainttropez.fr

Octobre 2021

Photographies : Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez
Conception : Agence Declik - Illustration couverture : iStock